les **Crous**

Rapport d'activité des œuvres universitaires et scolaires 2018

Rapport d'activité des œuvres universitaires et scolaires 2018

Garden party du parrainage international
Crous de Montpellier - Occitanie
© Demchenko - ComUE LRU - 2018

SOMMAIRE

LE RÉSEAU DES CROUS 4

CHIFFRES CLEFS 2018 5

ÉDITO 6

FAITS MARQUANTS 10

RESSOURCES HUMAINES 15

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FINANCIER 23

LOGEMENT 33

RESTAURATION 43

VIE DE CAMPUS 53

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET COOPÉRATION 61

FINANCES 67

LE RÉSEAU DES CROUS

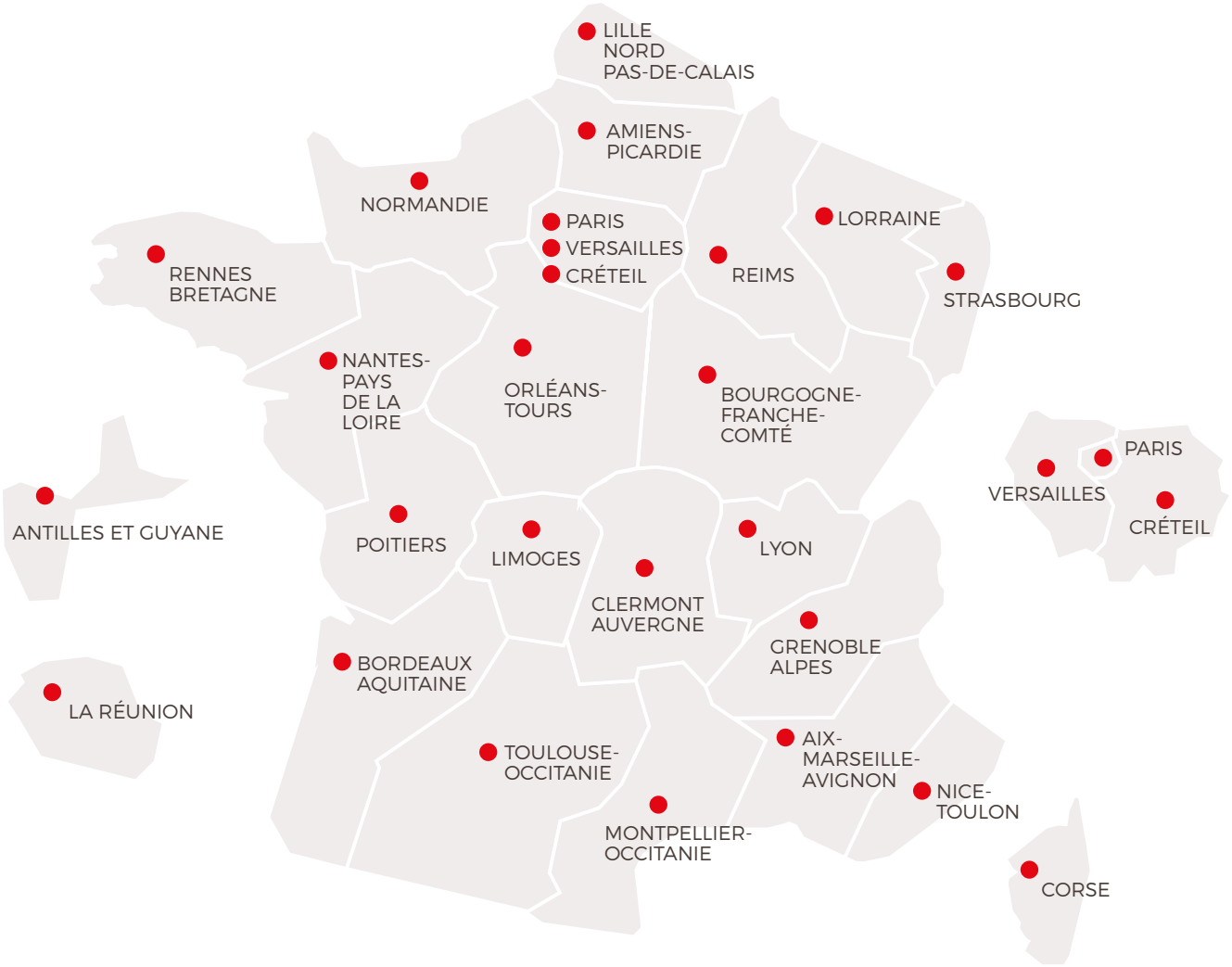

Le réseau des Crous est constitué du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des 26 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), régis par les articles L. 822-1 à L. 822-5 du code de l'éducation et par le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

CHIFFRES CLEFS 2018

- **2,5 M** DE CONNEXIONS À LA PLATEFORME **MESSERVICES.ETUDIANT.GOUV.FR**
- **12 718** ETPT*
- **73,7 %** DE RESSOURCES PROPRES

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET FINANCIER

709 220
BOURSIERS EN 2017/2018

+ de 2 MD €
DE BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX GÉRÉES PAR LES CROUS

Aides spécifiques annuelles et aides ponctuelles d'urgence

49 857
BÉNÉFICIAIRES EN 2018

46,1 M €
D'AIDES EN 2018

Services sociaux

+ de 169 000
ÉTUDIANTS REÇUS EN ENTRETIENS PAR LES SERVICES SOCIAUX DES CROUS

LOGEMENT

2 448
PLACES RÉHABILITÉES EN 2018

2 251
PLACES NOUVELLES, CONSTRUITES OU PRISES EN GESTION, EN 2018

172 600
PLACES DISPONIBLES FIN 2018

RESTAURATION

788
STRUCTURES DE RESTAURATION

3,25 €
PRIX DU TICKET RESTAURANT UNIVERSITAIRE

VIE DE CAMPUS

Culture

7
CONCOURS NATIONAUX À THÈME

65
LIEUX CULTURELS

Initiatives étudiantes

+ de 1 000
PROJETS ÉTUDIANTS SUBVENTIONNÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS

Service civique

367
VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

*ETPT : Equivalent temps plein travaillé

ÉDITO

2018 fut à nouveau une année très dense pour tous et chacun des 29 établissements publics que compte le réseau : le Cnous et les 28 Crous.

Et à nouveau, le réseau a su démontrer sa plasticité, sa réactivité et sa capacité à répondre aux attentes de son ministère de tutelle comme des étudiants pour lesquels il s'investit, grâce à l'engagement de ses personnels portés par le sens de leur mission, aux échanges entre établissements qui les nourrissent, et au développement des partenariats.

Fiers de la confiance que lui ont faite le ministère et le législateur, les Crous se sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Le réseau a su, malgré un court temps de préparation, assurer sa collecte dans d'excellentes conditions - en développant un outil d'accès et d'utilisation performants pour les plus de 2 millions d'étudiants concernés - comptabiliser et reverser aux établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires la part qui leur revenait, mais également veiller à l'information de ces derniers comme des étudiants. Il a également partagé ses réflexions et ses projets avec les établissements, en associant les usagers, afin que la CVEC contribue, conformément à son objet, à dynamiser la vie étudiante et de campus en amplifiant les actions d'accueil et d'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et en en développant de nouvelles.

Dans le même temps s'engageait le processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers, qui a fortement mobilisé l'ensemble des directions des ressources humaines afin qu'il soit conduit dans le cadre d'un dialogue social dense, dans le respect de la réglementation, et en s'appuyant sur une forte cohésion avec la direction générale des ressources humaines du MESRI. Surtout, une très grande attention a été portée à l'information et la formation des personnels ouvriers. En effet, pour beaucoup d'entre eux, les conditions d'accès à la fonction publique, même dans le cadre de recrutements réservés, comme les incidences concrètes du choix qui leur était offert, était méconnues. Or, il importait que ce choix soit éclairé, car les personnels des Crous bénéficiaient jusque-là de contrats à durée indéterminée régis par des dispositions spécifiques protectrices, équivalant à un quasi-statut, ce qui n'enlève rien à l'appétence de nombre d'entre eux pour devenir fonctionnaires et bénéficier de la reconnaissance et des perspectives, notamment de mobilité, que procure l'accès à la fonction publique.

Au-delà de ce processus d'intégration, rendu possible dans le cadre de 2000 recrutements réservés organisés en 2019, la sortie des Crous du décret-liste qui permettait de recruter des personnels contractuels au lieu de fonctionnaires, a et aura une incidence certaine sur la gestion des ressources humaines au sein du réseau. Beaucoup a été fait pour que les différents acteurs le mesurent et sachent s'engager dans une démarche prévisionnelle régie par des campagnes d'emploi annuelles, mais ce sera aussi un des enjeux qui exigent une adaptation à venir.

Pour autant, malgré ces sujets d'ampleur, les Crous ont poursuivi la modernisation engagée dans l'ensemble des missions que lui a confié la collectivité nationale, avec toujours le même souci d'efficacité et d'économie de moyens.

Les objectifs du Plan étudiant ont été atteints, afin que la mise en paiement des bourses à caractères sociaux soit anticipée et réalisée à date fixe chaque mois, y compris en début d'exercice.
Une nouvelle centrale logement a permis de mieux répondre aux attentes des étudiants, de guider leurs choix et de leur permettre de solliciter un hébergement au fur à mesure que les logements se libérent.

De nouvelles résidences ont été créées, d'autres réhabilitées.
Le développement de nouvelles structures de restauration et l'adaptation de l'activité aux besoins et aux rythmes des étudiants se sont poursuivis, notamment en matière d'offre végétarienne ou d'initiatives s'inscrivant dans des objectifs de développement durable.

Le lecteur découvrira, au fil des pages de ce rapport d'activité, tout ce qui fait la force du réseau des Crous et pourra mesurer sa capacité d'adaptation constante, qui est bien réelle.

Car il importe de mieux connaître et faire connaître tous ces aspects particulièrement positifs, ce que soutiennent des actions de communication et de marketing rénovées.

Sur ce socle, outre le déploiement de nouvelles actions destinées à soutenir la vie étudiante, à mieux encore accueillir et accompagner les étudiants internationaux, à consolider les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur dans le contexte évolutif qui est le leur, les orientations futures seront certainement axées sur le renforcement de la mutualisation et de l'harmonisation des procédures entre les Crous, sous l'égide d'un centre national avec lequel il les partage.

Dominique MARCHAND
Présidente du Cnous

Cafet' Horizon - Crous de Lyon
© Frédéric Chillet - 2018

FAITS MARQUANTS

Poursuite du processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers du réseau

L'exercice 2018 a été marqué par la mise en œuvre du processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers (PO) des Crous, engagé en cohérence avec le décret n°2017-436 du 29 mars 2017 retirant les Crous de la liste des établissements publics à caractère administratif autorisés à déroger à l'emploi de fonctionnaires titulaires, et avec le protocole d'accord du 4 mai 2017 signé avec trois organisations syndicales représentatives (UN-CGT, SGEN-CFDT et FSU).

Depuis le 1er avril 2018, les Crous recrutent ainsi leurs nouveaux agents sous le statut de fonctionnaires de la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et non plus sous contrats à durée indéterminée (CDI) régis par les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires (DAPOOUS).

Dans ce cadre, des personnels ouvriers des Crous ont la possibilité de devenir fonctionnaires en se présentant à des examens réservés, la décision de se porter candidat étant laissée au libre choix de chacun.

Le Cnous, par circulaires de mars 2018, a détaillé les modalités d'affectation des personnels et le référentiel métier décrivant la correspondance entre les métiers des personnels ouvriers (PO) et les emplois-type de la filière ITRF.

Un comité de suivi et plusieurs groupes de travail ont été réunis afin d'accompagner ce processus. Les trois organisations professionnelles signataires du protocole d'accord ont été associées aux différentes étapes des travaux ainsi que les instances centrales et de chaque Crous.

En application de l'article 3 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (dite « loi Sauvadet »), les agents en CDI se sont vus ouvrir la possibilité de s'inscrire à deux sessions de recrutements réservés organisées en 2019, dans l'objectif d'être titularisés dans la fonction publique d'Etat et ont été particulièrement accompagnés.

Une formation spécifique a été mise en place, en lien avec la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), à destination de l'ensemble des services des ressources humaines des Crous. Les personnels ouvriers du réseau ont été informés, notamment à travers un guide de la fonctionnarisation diffusé en octobre 2018, des questions qu'ils ont pu poser à la sous-direction des ressources humaines et de la formation (SDRHF) par mail, un document recensant les réponses essentielles qui avaient été apportées, et enfin un web-chat au cours duquel ils ont pu poser leurs questions en direct à la présidente du Cnous. Des formations ont été organisées à destination des personnels ouvriers, afin de les appuyer dans la constitution de leurs dossiers et les préparer à l'épreuve orale.

En septembre 2018, le travail préparatoire de la première session, pour laquelle 1 000 postes ont été ouverts, a débuté par le recensement des besoins de chaque Crous. La composition précise de la première session d'examens, fruit de la répartition des possibilités entre les Crous, a pu être présentée et validée par la DGRH et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

En parallèle, le recensement des postes restés vacants depuis la parution du décret du 29 mars 2017 a été réalisé et c'est ainsi que 200 postes ont été ouverts pour permettre l'intégration directe de fonctionnaires en mobilité dès le 1er janvier 2019 et que 321 postes ont pu être proposés aux concours ITRF de droit commun de la session 2019.

Fusion des Crous de Normandie et de Bourgogne – Franche-Comté

Le processus entamé en 2016 de fusion des Crous de Rouen et Caen ainsi que de Besançon et Dijon s'est accéléré en 2018 : refonte des organigrammes, nomination de chefs de service préfigurateurs dans chaque domaine d'activité et positionnement des personnels dans la nouvelle organisation, préparation comptable, communication interne et externe…

Les Crous de Normandie et de Bourgogne – Franche-Comté ont ainsi été créés comme prévu le 1er janvier 2019, ce qui témoigne de l'engagement de tous les personnels au bénéfice des nouveaux établissements, qui se trouvent renforcés par le développement de services et missions encore plus adaptés aux attentes des étudiants.

Première année de mise en œuvre de la contribution pour la vie étudiante et de campus (CVEC)

Afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et de conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé, une contribution vie étudiante et de campus a été créée par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), la cotisation sociale étudiante de 217 euros par an ayant été supprimée dès la rentrée 2018 pour les primo-entrants.

Le produit de la CVEC bénéficie à plusieurs centaines d'établissements d'enseignement supérieur et aux Crous, afin qu'ils puissent développer la vie étudiante en concertation étroite entre eux et en associant les usagers.

Sa collecte a été confiée au réseau des Crous, opérateur universel de la vie étudiante sur l'ensemble du territoire national. Cette collecte, démarrée le 1er juillet 2018, s'est bien déroulée : plus de 130 M€ ont été encaissés au titre de l'année universitaire 2018-2019, « année zéro » du dispositif, qui a été rythmée par la publication de circulaires d'application.

Afin de permettre la bonne appropriation de la CVEC par les établissements - qu'ils soient ou non bénéficiaires – et par les étudiants, les Crous ont déployé des efforts importants d'information et de communication. Le 8 novembre 2018, le Cnous, la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE) et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) ont organisé un séminaire national commun sur la CVEC, en présence de représentants du MESRI. 300 personnes ont ainsi pu échanger sur les questions que pouvaient encore soulever la collecte de la CVEC, mais surtout sur son usage, en mettant en commun leurs idées et projets d'utilisation de cette nouvelle ressource au bénéfice des étudiants, dans la logique partenariale qui a sous-tendu sa création.

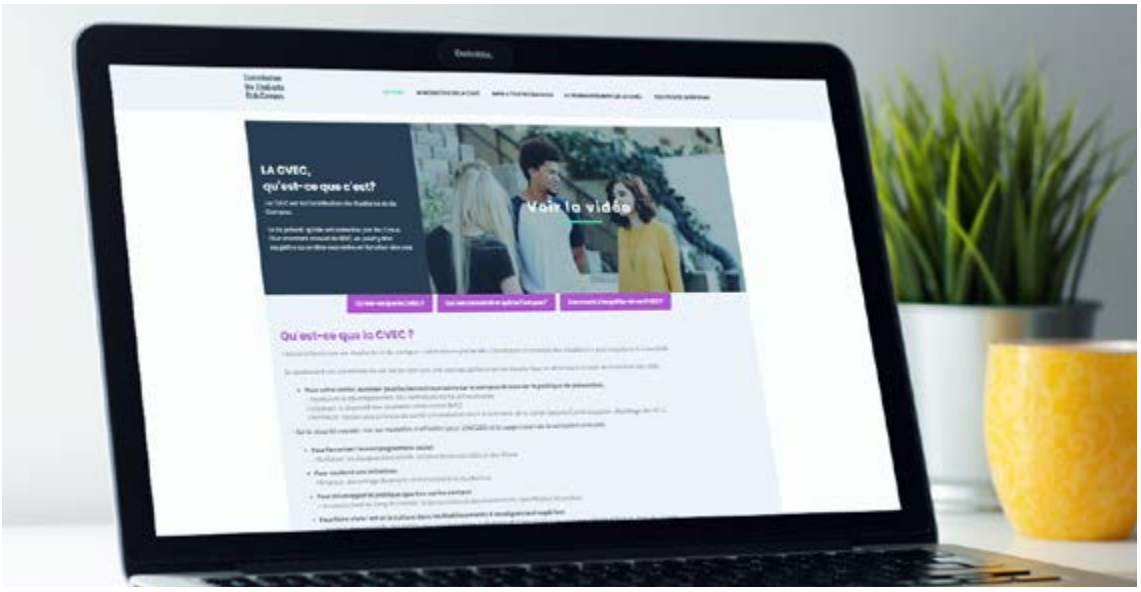

Objectif atteint pour la mise en œuvre du paiement anticipé et à date des bourses

Dans le cadre du Plan étudiant annoncé en octobre 2017 pour « accompagner chacun vers la réussite », une des actions portait sur le paiement à date fixe des bourses sur critères sociaux (BCS) à partir d'octobre 2018 et, pour aider les étudiants à faire plus facilement face aux dépenses de rentrée, un premier versement anticipé avant le 30 août pour tous les dossiers complets (inscription administrative effectuée) enregistrés avant le 25 août.

Dans les faits, le versement anticipé d'août a concerné 278 875 boursiers, soit 40% du nombre total de boursiers et début octobre, 551 729 boursiers avaient été payés (80% du total). Le paiement à date a également été mis en œuvre et a pris tout son sens début janvier 2019, l'ensemble des bourses ayant été mises en paiement entre le 2 et 4 janvier, alors que ce paiement était souvent retardé les années précédentes en raison des contraintes de mise en place des crédits en début d'exercice budgétaire.

Déploiement du dispositif de garantie locative Visale

L'extension du dispositif Visale de garantie locative gratuite porté par Action Logement à l'ensemble de la population étudiante et plus particulièrement aux étudiants internationaux, s'appuyant sur une convention signée entre le Cnous et Action Logement en présence de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a permis de mieux faire connaître ce dispositif et de le proposer de façon systématique à l'ensemble des étudiants ayant obtenu une place dans les résidences universitaires relevant des Crous, via un pré-enregistrement facilitant l'obtention de la garantie.

En 2018, 33 000 étudiants logés dans le parc de logements des Crous ont ainsi bénéficié de la garantie Visale.

Le réseau des Crous et Action Logement ont conçu une campagne de communication conjointe pour accroître encore l'impact de ce dispositif en 2019.

Restauration : un élan qui se poursuit

Après une année 2017 déjà très positive, l'année 2018, malgré un effet calendaire défavorable (trois jours d'ouverture en moins) et des mouvements sociaux ayant engendré de nombreuses fermetures temporaires, connait une hausse de 2,4 % du chiffre d'affaires, dans un contexte de stabilité du prix du « ticket » de restauration universitaire (3,25 €).

Grâce aux travaux du comité recherche et développement (R&D), environ 150 recettes végétariennes ont été élaborées et mises à disposition de tous les chefs de nos restaurants universitaires, permettant de mieux répondre aux attentes des quelques 10 % de convives se déclarant végétariens.

Comme chaque année, une enquête en ligne a mesuré les attentes et la satisfaction des convives : les résultats 2018 sont excellents puisque plus de 85 % des usagers recommandent la restauration universitaire des Crous !

Une mutualisation des achats en voie d'extension au domaine de l'hébergement

À travers sa centrale d'achats, le réseau des Crous mutualise 80 % de ses achats alimentaires, avec des effets positifs à la fois sur les coûts et sur la qualité.

Depuis mars 2018, tous les marchés et accords-cadre sont exécutables. Les conditions de renouvellement ont été satisfaisantes puisque les prix d'achat sont restés stables malgré des coûts à la production en hausse.

La montée en gamme se poursuit avec le référencement de la dinde en filière Bleu Blanc Cœur (BBC). Ces achats de haute qualité nutritionnelle représentent à ce jour 15 % de nos achats en frais

(porc, œufs, poulet, dinde). Des tests seront menés pour le bœuf émincé dans la même filière.

Les premières expériences de mutualisation des achats hors alimentaire (fournitures hôtelières, matelas…) démontrent le bien-fondé de la démarche en ce qui concerne les achats récurrents dans le domaine de l'hébergement. Sous l'impulsion du Comex Achats du réseau des Crous, de nouvelles pistes de mutualisation ont donc été partagées avec les correspondants achats. Le mobilier des logements et l'équipement électroménager font partie des segments d'achats pour lesquelles des économies et une montée en gamme sont envisagées. La faisabilité et la stratégie achat sont en cours d'étude par la centrale d'achats.

Lancement de l'Observatoire des pratiques et anticipations en logement étudiant (OPALE)

L'Observatoire des pratiques et anticipations en logement étudiant (OPALE) qui réunit, au sein d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS), le réseau des Crous, l'Université Paul Valéry Montpellier 3, l'Université de Nîmes et l'École nationale d'architecture de Montpellier, a été lancé le 27 mars 2018.

Cet observatoire a pour finalité d'analyser les pratiques, les usages et les besoins des étudiants en résidences universitaires. Il repose sur une idée simple : placer l'usager au cœur de notre dispositif d'innovation en habitat étudiant.

L'Université Paul Valéry a conduit des entretiens approfondis avec une dizaine d'étudiants, d'avril à juin, selon une méthodologie scientifique éprouvée. Les résultats de ces premiers travaux ont été restitués le 15 octobre 2018. Ils mettent en évidence l'attente majeure des étudiants qui porte, non sur l'espace privatif qu'ils jugent globalement adapté à leurs besoins, mais sur les espaces collectifs qui doivent mieux contribuer au bien vivre ensemble. La notion de lien social est au cœur de leurs attentes prioritaires en résidence universitaire, notamment pour rompre avec les situations d'isolement que peuvent rencontrer certains étudiants.

L'Université de Nîmes a engagé des travaux pour compléter cette première approche : des étudiants en master de design d'innovation sociale sont ainsi allés à la rencontre des étudiants logés pour imaginer avec eux des scenarii d'usage permettant d'améliorer leur habitat et leur vie en résidence. Les plus aboutis de ces scenarii ont vocation à alimenter des réalisations concrètes. L'École d'architecture interviendra pour traduire en projets architecturaux et d'aménagement intérieur innovants les résultats de cette première phase d'enquête et de co-design.

Cafet' Horizon - Crous de Lyon
© Frédéric Chillet - 2018

Engagement des Crous au sein des observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE)

En février 2018, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et l'Association des villes étudiantes de France (AVUF) en lien avec la Conférence des présidents d'université (CPU) et les ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de la cohésion des territoires, pour créer des observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE).

Ces observatoires territoriaux ont pour but de réunir les collectivités territoriales et les acteurs du logement étudiant et de l'enseignement supérieur afin d'affiner la connaissance des besoins et de développer une réflexion globale sur la question du logement étudiant. Les résultats de cette observation régulière permettront d'éclairer localement les politiques publiques de l'habitat.

Ils ont également vocation à soutenir la dynamique du plan de création de 60 000 logements étudiants supplémentaires lancé par le Gouvernement. Par ailleurs, un dialogue et une coopération sont attendus entre les observatoires territoriaux et le futur observatoire national qui sera alimenté en partie par les données collectées par les OTLE.

Les Crous se sont tous portés candidats à cet AMI, se positionnant comme des acteurs majeurs dans les projets de création et de fonctionnement de ces observatoires, et démontrant, une nouvelle fois, leurs compétences et leur expertise dans ce domaine. Ce positionnement renforce leur rôle, à l'écoute des besoins de leurs territoires pour développer une offre nouvelle en logement, comme la qualité de leur partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs locaux.

Soirée *CampusHome* à Montpellier - 2019
© Guillaume Bonnefont pour le Crous de Montpellier - Occitanie

Ressources humaines

Le réseau des Crous est avant tout riche de ses plus de 12 000 agents qui œuvrent au quotidien au service des étudiants sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer.

Au 31 décembre 2018, le Cnous, qui assure le pilotage du réseau, comptait 136 équivalents temps plein travaillé (ETPT), en incluant les 26 directeurs généraux de Crous, rémunérés par le Cnous, et les agents de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Le Cnous a procédé à des créations de postes en 2018, à la sous-direction de la vie étudiante (SDVE), fortement mobilisée par la mise en place de la CVEC et du paiement anticipé et à date, et à l'agence comptable, pour répondre à un besoin croissant d'accompagnement des Crous, notamment pour le déploiement du contrôle interne. Un renforcement de la fonction financière est programmé pour 2019.

Le réseau des Crous se composait de 12 178 ETPT au 31 décembre 2018, dont 22 % de personnels administratifs (PA) et 78 % de personnels ouvriers (PO).

Outre la poursuite du processus de fonctionnarisation, l'année 2018 a été marquée des chantiers importants pour le réseau des œuvres, en particulier la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la finalisation de la requalification des métiers des personnels ouvriers et l'approfondissement des travaux du comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) commun du réseau des Crous sur les conditions de travail des personnels.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS)

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, instauré par l'article 60 de la loi de finances pour 2017, est entré en vigueur au 1er janvier 2019. Les employeurs publics et privés doivent désormais assurer le rôle de collecteur de l'impôt sur les revenus versés à leurs agents.

Le Cnous a piloté cette évolution pour l'ensemble du réseau des œuvres universitaires et scolaires :

- mise à jour du logiciel de paie Pléiades ;
- formation et accompagnement de 29 référents PAS du réseau ;
- participation à la phase de préfiguration sur la paie de décembre 2018 ;
- plan de communication ciblé à destination des services des ressources humaines et des agents.

La requalification des métiers des personnels ouvriers

Le plan de requalification des métiers des personnels ouvriers lancé en 2015, visant à mieux reconnaître et valoriser l'engagement des agents dans leurs missions, a pris fin le 1er janvier 2018.

Une majeure partie de ces personnels a pu bénéficier de ce dispositif qui portait à la fois sur une revalorisation de toute la grille indiciaire de rémunération et sur la requalification des métiers d'un niveau supérieur dès l'échelle 5 (2 800 agents concernés).

Les mouvements de cadres dans le réseau

En 2018, les équipes de direction ont été en partie renouvelées.

Dominique Marchand a été nommée présidente du Cnous par le Président de la République, sur proposition de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le 28 mai 2018. Une nouvelle directrice générale déléguée a été nommée en septembre 2018.

Dans le réseau, les deux Crous normands ont fusionné donnant naissance au Crous Normandie. Les Crous de Besançon et de Dijon forment désormais le Crous de Bourgogne – Franche-Comté.

En 2018, les Crous des Antilles – Guyane, de Bordeaux – Aquitaine et de Grenoble – Alpes ont changé de directeur général et les Crous de Nice – Toulon et de Strasbourg de directeur adjoint. Une nouvelle directrice du Clous de Chambéry a été recrutée.

Laetitia Bollenbach et Bochra Far - Crous de Strasbourg
© Mission communication du Cnous - 2018

Une simplification du recours à l'emploi étudiant

Lancé en 2017, le dispositif permettant aux Crous de développer le recours aux emplois étudiants a produit tous ses effets en 2018. Chaque établissement dispose ainsi de la possibilité d'utiliser ce levier en période de surcroît d'activité ou pour effectuer des remplacements, dans un cadre sécurisé, favorisant la conciliation par les étudiants de leurs études et d'une activité professionnelle. Le recrutement a été simplifié et repose sur un contrat unique pour l'année universitaire complète, le volume horaire étant limité à 670 heures par étudiant du 1er septembre au 30 juin et 300 heures du 1er juillet au 31 août, et la durée hebdomadaire à 35 heures. Un groupe de travail a élaboré un contrat-type destiné aux recrutements d'étudiants, utilisé par l'ensemble du réseau des Crous.

Évolution de carrière des personnels ouvriers

Les taux de promotion 2017 du tableau d'avancement ont été reconduits pour 2018 avec un effort supplémentaire (+3 points) pour les agents relevant de l'échelle 3 n'ayant pas pu bénéficier en totalité des mesures de requalification 2015 - 2018 :

- échelle 3 vers échelle 4 (18 % des agents promouvables) ;
- échelle 4 vers échelle 5 (12,5 % des agents promouvables) ;
- échelle 5 vers échelle 6 (13 % des agents promouvables) ;
- échelle 6 vers échelle 7 (10 % des agents promouvables).

Parallèlement, 1 910 mois de réduction d'ancienneté ont été attribués à l'ensemble des personnels ouvriers leur permettant une progression d'échelle plus rapide.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Travaux du CHSCT Commun

L'année 2018 a été consacrée à la rédaction et à la diffusion de deux nouveaux livrables relatifs à la prévention des risques professionnels :

- Un guide de bonnes pratiques ergonomiques concernant les locaux de plonge et de plonge-batterie. Il vise à mieux prendre en compte les spécificités des conditions de travail des plongeurs batterie, responsables de plonge et agents de service et à promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection de la santé et de sécurité.
- Un guide sur la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, qui met en évidence les actions prioritaires pour réduire leur occurrence. Le guide propose des indicateurs adaptés au suivi et à l'analyse approfondie des causes d'accidents du travail, qui alimenteront les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Ces deux documents viennent s'ajouter aux trois documents produits en 2017, qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre en 2018 :

- un guide de bonnes pratiques en ergonomie pour l'installation ou la rénovation d'une cafétéria ;
- un guide sur la prévention de la pénibilité au travail des agents d'accueil et de veille et des agents d'accueil et de sécurité ;
- un vademecum sur la prévention des risques psycho-sociaux contenant des préconisations d'accompagnement des agents et des équipes de travail.

Ces travaux ont vocation à irriguer chacun des Crous afin d'accroître la qualité de vie au travail.

Crous de Rennes – Bretagne

Prévenir les risques psycho-sociaux

La démarche de diagnostic des risques psycho-sociaux (RPS) amorcée en 2017 au Crous de Rennes-Bretagne s'est concrétisée à l'automne par la constitution de 13 groupes de travail pour élaborer un plan d'actions autour des thèmes de l'organisation, du contenu et des relations de travail, de la gestion des ressources humaines ou encore de la communication interne. Ce dernier thème a plus spécifiquement fait l'objet d'un diagnostic approfondi dont la mise en œuvre de certaines actions fera écho à la demande légitime d'un bien-être accru au travail.

Dialogue social

Le dialogue social a été intense en 2018, dans le contexte de la mise en place de la fonctionnarisation.

Au cours de l'année 2018, se sont tenues les réunions d'instances consultatives suivantes :

- comité technique commun (28 mars, 26 juin, 19 juillet, 19 octobre et11 décembre);
- comité technique du Cnous (14 février, 23 mars, 18 juin);
- commission paritaire nationale (29 juin);
- CHSCT commun (20 février, 5 juillet et 23 novembre);
- CHSCT du Cnous (17 mai, 11 juillet et 26 novembre);
- comité de suivi du processus de fonctionnarisation, en présence de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du MESRI et avec les organisations syndicales signataires du protocole (10 janvier, 18 janvier, 5 février, 14 mars et 25 septembre).

Une dizaine de groupes de travail se sont tenus en 2018. Ils ont porté notamment sur les sujets suivants : conditions de travail, requalification et fonctionnarisation des personnels ouvriers, régime indemnitaire et avancement dans la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF).

Réunion RPS - Crous Amiens - Picardie
© Crous Amiens - Picardie - 2017

Élections professionnelles générales 2018

Instances ministérielles (Comité technique du MESRI)

Le taux de participation s'est élevé à 62,89 %.

Instances nationales (CTC et CPN)

Le taux de participation pour les élections au comité technique commun (CTC) s'est élevé à 62,77 % (77,64 % en 2014).

Listes	FSU	SNPTES	UN-CGT	SGEN - CFDT	SNPREES - FO	UNSA
Nombre de voix obtenues	467	852	2 731	1 586	1 095	1 069
Répartition des sièges	0	1	4	2	2	1

Pour information, rappel des résultats des élections de 2014

Nombre de voix obtenues	702	871	3 239	1 762	892	1 030
Répartition des sièges	1	1	4	2	1	1

Le taux de participation pour les élections à la commission paritaire nationale (CPN) s'est élevé à 72,26 % (79,12 % en 2014).

Listes	SNPTES	UN-CGT	SNPREES - FO	SGEN - CFDT	FSU
Nombre de voix obtenues	602	2 387	914	1 289	Pas de candidature
Répartition des sièges	1	6	2	3	0

Pour information, rappel des résultats des élections de 2014

Nombre de voix obtenues	678	2891	730	1395	283
Répartition des sièges	1	7	1	3	0

FORMATION

La formation des agents du réseau est assurée par les Crous eux-mêmes et par le Centre national de formation (CNF) géré par le Cnous, implanté à Tours.

160 sessions de formation ont été réalisées au CNF, qui assure également le pilotage national de formations réalisées en inter-Crous. 10 sessions de formation planifiées par le CNF ont ainsi été organisées en inter-régions, dans les domaines du management notamment.

Une augmentation significative du nombre de personnels ouvriers accueillis au CNF

En 2018, le Centre national de formation a formé 1 723 stagiaires (1 166 agents, un même agent pouvant participer à plusieurs formations) pour 4 117 jours de formation, en baisse de 8,5 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par les mouvements de grève des transports du printemps, qui ont occasionné l'annulation ou le report de certaines sessions.

Alors que les personnels ouvriers ne représentaient que 20 % des stagiaires en 2017, leur part atteint 40 % en 2018.

Un recours accentué aux formateurs internes

80 % des formations sont réalisées en interne. Le réseau des formateurs internes continue à se structurer, grâce à des appels à candidature ciblés. C'est ainsi que 80 préparations de formation ont été organisées par le CNF. 102 formateurs internes sont intervenus pour animer au moins une session au CNF.

Parmi les nouveaux supports de formation construits et proposés en 2018, on peut citer des formations assistants de prévention, état des lieux, budget familial et passation des marchés publics.

Le développement des formations à distance grâce au numérique

Les tutoriels et webinaires font désormais partie des outils du formateur. Ainsi, 127 tutoriels ont été créés et mis à disposition des Crous, dont 84 en 2018. Ils représentent 3 910 lectures, soit environ 22,5 jours de visionnage et 929 téléchargements.

Le recours aux tutoriels concerne plus spécifiquement les derniers développements des logiciels de gestion, et permettent d'assurer une diffusion rapide de l'information. Ils ont ainsi été utilisés pour l'accompagnement des déploiements des logiciels d'hébergement (Centrale, H3), de restauration (Garone, BNA), de contrôle de gestion (SID) et de gestion (Orion, Atlas).

Centre national de formation à Tours
© Cnous - 2017

Des sessions de formation diversifiées

Les sessions de formation touchent tous les domaines d'activités des Crous :

	Stagiaires	Journées
Accueil	37	166,5
Management	221	459
GRH	330	825,5
SST	51	105
Achats publics	81	151
Gestion et suivi des politiques publiques	270	473
Informatique	95	170
Développement durable	31	45
Communication	83	161,5
Restauration	171	396,5
Hébergement	168	323
Vie de l'étudiant	195	524,5

Finances

Afin de conforter les équipes dans leur utilisation de l'application de gestion financière commune au réseau Orion NG, le CNF a proposé des journées d'accompagnement, notamment sur la gestion des habilitations, et de perfectionnement.

La stabilisation du déploiement du logiciel permet de diversifier l'offre du domaine, en proposant des formations de prise en main pour les Crous, et en développant des formations plus thématiques : compte financier, dépense publique, opérations de fin d'exercice.

Des webinaires autour des impacts de la GBCP sur ORION NG ont été créés pour permettre aux utilisateurs de s'y référer en tant que de besoin.

Enfin, deux sessions de formation autour de la dématérialisation des marchés publics ont permis de former 15 personnes aux nouvelles règles applicables en la matière.

Ressources humaines

À l'automne, trois sessions de formation au prélèvement à la source ont permis de former 27 gestionnaires de paie au déploiement du dispositif, mis en place au 1er janvier 2019.

Des formations sur le document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGECP) ont été suivies par 51 stagiaires, gestionnaires des ressources humaines et budgétaires.

Restauration

Les formations proposées ont évolué depuis quelques années pour tenir compte des évolutions de cette activité. Un séminaire des chargés de restauration a été mis en place pour la première fois en 2018, ainsi qu'un séminaire pour les formateurs intervenant dans le domaine de la restauration.

Une opération de formation de cuisine d'exception, pour 30 des meilleurs chefs cuisiniers désignés par les Crous, a été organisée à l'Institut Paul Bocuse, à Lyon, en juin. Elle a permis à ces chefs d'échanger entre pairs et de découvrir ou redécouvrir, dans un cadre agréable, des techniques culinaires de restauration de prestige, en étant encadrés par des chefs étoilés ou meilleurs ouvriers de France.

Hébergement

Afin d'accompagner le déploiement de la Centrale Logement, deux sessions de formation ont été organisées à Toulouse au printemps, pour 51 stagiaires. Ces formations ont été suivies par la mise à disposition de neuf tutoriels qui ont donné lieu à 2 039 visionnages.

Gestion de crise

Deux sessions de formation organisées en partenariat avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation ont permis de former 18 référents Gestion de crise.

Management

Afin d'accompagner les directeurs d'unités de gestion (DUG) dans leur prise de fonctions, trois sessions de formation à la prise de poste, ont été organisées en inter-régions à l'automne. Elles ont concerné 40 stagiaires.

Au printemps, sur le même principe de l'inter-région, cinq sessions de formation ont été organisées autour de techniques managériales choisies par les DUG. Les contenus portaient sur la motivation des équipes, l'accompagnement du changement ou encore la délégation et la responsabilisation. Ces formations s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un plan de formation au management sur trois ans pour les DUG.

Garden party du parrainage international - Crous de Montpellier - Occitanie
© Demchenko - ComUE LRU - 2018

Accompagnement social et financier

Les Crous assurent l'accompagnement social et financier des étudiants, à travers :

- **L'instruction des bourses sur critères sociaux (BCS) du ministère de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, dont le paiement est assuré par les rectorats.**
- **L'instruction et le paiement :**
  - **des BCS du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et du ministère de la culture ;**
  - **diverses aides accordées aux étudiants en fonction de leur situation sociale et de leur cursus dans l'enseignement supérieur ;**
  - **des aides dites « spécifiques », annuelles ou ponctuelles.**

Les Crous assurent par ailleurs un accompagnement social complémentaire de proximité, à travers les consultations proposées par les assistants sociaux du réseau et les actions de prévention et de promotion de la santé conduites en lien avec leurs partenaires.

Les demandes de bourses sur critères sociaux ainsi que les demandes de logement pour la rentrée universitaire, sont effectuées en ligne. Les étudiants sont invités à remplir leur « Dossier social étudiant » (DSE) de mi-janvier à mi-mai sur le portail MesServices.etudiant.gouv.fr (MSE), en faisant part de leurs vœux éventuels en matière de logement.

Au cours des dernières années, ce portail a acquis une plus grande notoriété auprès des étudiants – notamment grâce aux campagnes de communication élaborées à l'échelle nationale - ses performances techniques ont été améliorées et son contenu a été continuellement enrichi d'offres de services à destination des étudiants.

L'INFORMATION DES ÉTUDIANTS

Toujours en proximité étroite avec les étudiants, qu'ils côtoient au quotidien sur les campus, dans leurs restaurants et résidences, les Crous ont développé le recours aux nouveaux outils de communication, de manière à assurer une information et un accueil toujours plus performants.

Messervices.etudiant.gouv.fr (MSE)

MesServices.etudiant.gouv.fr est conçu sous la forme d'un guichet unique de la vie étudiante dans la logique « Dites-le une fois ! ». Il permet à tout étudiant d'engager ses démarches et de faire valoir ses droits en quelques clics et d'améliorer sa connaissance des dispositifs d'accompagnement sous toutes leurs facettes.

Cette plate-forme de services est rattachée au portail d'information http://etudiant.gouv.fr qui est la référence et le point d'entrée pour l'information de l'étudiant en lien avec l'ensemble des sites internet des Crous.

En 2018, MSE a dû s'adapter pour accueillir de nouveaux services à l'audience très large comme la CVEC ou la Centrale logement, accentuant ainsi son rôle de portail de services pour tous les étudiants

Près de 2,5 millions d'étudiants se sont connectés durant l'année (1,5 millions en 2017). 70 % d'entre eux ont créé leur compte MSE en lien avec leur inscription sur Parcoursup.

MSE permet également à des partenaires du réseau (associations notamment) de bénéficier du portail pour faciliter l'accès à leurs services. Le partenariat est établi sous condition de respect de clauses éthiques et déontologiques : les services proposés doivent relever d'un intérêt avéré pour l'étudiant dans son parcours de formation et dans sa vie étudiante. En 2018, MyTroc, un site de troc socialement responsable, a par exemple enrichi la palette de services MSE.

Réseaux sociaux

La mission de la communication du Cnous et la délégation à la communication (Delcom) du MESRI ont fusionné leurs réseaux sociaux sous la marque etudiant.gouv.fr : Facebook (25 000 abonnés), Twitter (16 500) et Instagram (2 000), ce dernier ouvert en juin 2018. Cette fusion s'est accompagnée de la mise en place d'un comité éditorial commun et d'une plateforme collaborative de gestion de contenu.

La messagerie de Facebook a été ouverte à tous les abonnés entraînant une très forte hausse du nombre de questions posées par les étudiants via ce réseau, notamment lors de moments cruciaux de la vie universitaire (600 questions posées en 24 heures lors de l'ouverture de la centrale logement en juillet 2018). Le développement de FAQ permet de répondre très rapidement aux questions les plus fréquentes et obtenir le certificat de réactivité de Facebook.

MesRDV, la vie étudiante en ligne à disposition des étudiants

MesRDV (mes rendez-vous) permet aux étudiants de prendre un rendez-vous en ligne dans tous les domaines de la vie étudiante (logement, bourses et aides…). Il est principalement utilisé par les Crous mais peut l'être également par tout établissement d'enseignement supérieur.

En quelques clics, les étudiants peuvent prendre un rendez-vous en présentiel, par Skype ou par téléphone. Ils peuvent également échanger par *chat* avec un personnel du Crous sur un thème défini.

Lancé en 2017, MesRDV s'est implanté durablement en 2018 : près de 68 000 rendez-vous ont été pris au travers de l'outil, principalement dans le domaine de l'action sociale.

Crous de Limoges
« Mes Rendez-vous »
Depuis juillet 2018, le service social a renforcé l'efficacité de son action grâce à l'activation d'une brique « Mes Rendez-vous » sur le site internet Messervices.etudiant.gouv.fr. Cet outil de gestion national permet aux étudiants d'avoir accès à une prise de rendez-vous au moment où ils le souhaitent, sans avoir à attendre les heures d'ouverture du secrétariat, ce qui répond à leur besoin d'immédiateté. De plus, le rappel de leur rendez-vous 24 heures à l'avance par SMS limite les rendez-vous manqués, suite à un oubli ou une indisponibilité de leur part.
Concernant l'organisation du service social, la brique « Mes Rendez-Vous » permet de lisser les rendez-vous sur les différents jours et par assistante de service social, apportant ainsi une plus grande régularité et une meilleure fluidité.

Crous de La Réunion
Un succès pour l'accueil téléphonique
La dématérialisation du DSE a permis d'optimiser l'accueil et la mobilisation des agents sur le traitement des demandes déposées. 17 761 appels ont été reçus sur toute l'année 2018 (soit 3 429 appels de plus qu'en 2017). Le dispositif « Allo bourses », mis en place depuis trois ans, a été renforcé durant la période de juillet à octobre, soit un mois de plus que les années précédentes.

Espace Guy Vignes - Crous de Clermont - Auvergne
© Élodie Dubec - 2019

Crous de Clermont - Auvergne
Pôle Vie étudiante – Espace Guy Vignes
En centre-ville, à proximité des établissements d'enseignement supérieur, un véritable pôle vie étudiante se dessine avec l'ouverture d'un espace vie étudiante (accueil bourses et logement et bureaux de la direction de la vie étudiante) au rez-de-chaussée du bâtiment Guy Vignes.

Ouvert toute l'année, il informe les étudiants sur tous les aspects de la vie étudiante et est le lieu unique de renouvellement des titres de séjour étudiants.
Cet espace est né de la volonté commune du Crous Clermont - Auvergne, des établissements d'enseignement, de la Ville de Clermont-Ferrand, de la préfecture et de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, de mieux accueillir les étudiants et notamment les primo-arrivants.

La protection des données personnelles

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) issu d'une directive européenne s'applique dans tous les pays européens depuis le 25 mai 2018.

Cette évolution réglementaire induit des changements majeurs en termes de politique de protection des données à caractère personnel. Elle nécessite la mise en place d'une gouvernance spécifique, une revue des processus métiers s'appuyant sur les traitements de données personnelles, une sensibilisation accrue des collaborateurs et des évolutions des systèmes d'information pour prendre en compte les nouvelles exigences.

Le réseau s'est donc mis en marche pour tendre vers une conformité parfaite pour les services numériques mis à disposition des usagers qu'ils soient internes (personnels) ou externes (étudiants). Un Data protection officer (DPO) a été nommé au Cnous et dans tous les Crous, le DPO du Cnous ayant un rôle d'animation nationale.

Dans ce chantier conséquent en terme de charge de travail, la priorité a été donnée en 2018 aux services ouverts aux étudiants.

LES BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2018, à la date de fermeture des dépôts de dossier social étudiant (DSE), on comptait 1 207 249 dossiers (soit 26 709 demandes supplémentaires et une augmentation de 4,5 % par rapport à 2017).

Les bourses sur critères sociaux du MESRI

Parmi ces DSE déposés, 1 100 108 concernaient une demande de bourse sur critères sociaux, soit une augmentation de 2,36 % par rapport à l'année précédente.

Instruction des dossiers de demande de bourses au 31 décembre

Année	Total demandes	Écart	Dossiers traités	Écart
2015-2016	1 054 374		986 238	
2016-2017	1 063 189	+ 8 815 (+ 0,84 %)	990 787	+ 4 549 (+ 0,46 %)
2017-2018	1 074 663	+ 11 474 (+ 1,08 %)	1 003 272	+ 12 485 (+ 1,26 %)
2018-2019	**1 100 108**	**+ 25 445 (+ 2,36 %)**	**1 021 067**	**+ 17 795 (+ 1,77 %)**

NB : l'écart entre le nombre de demandes et le nombre de dossiers traités correspond aux demandes non finalisées par les étudiants.

Le 4 janvier 2019, 709 220 bourses avaient été mises en paiement contre 701 381 à la même époque en 2017, soit une progression de 1,11 % du nombre de boursiers.

Evolution du nombre de boursiers sur critères sociaux du MESRI au mois de janvier

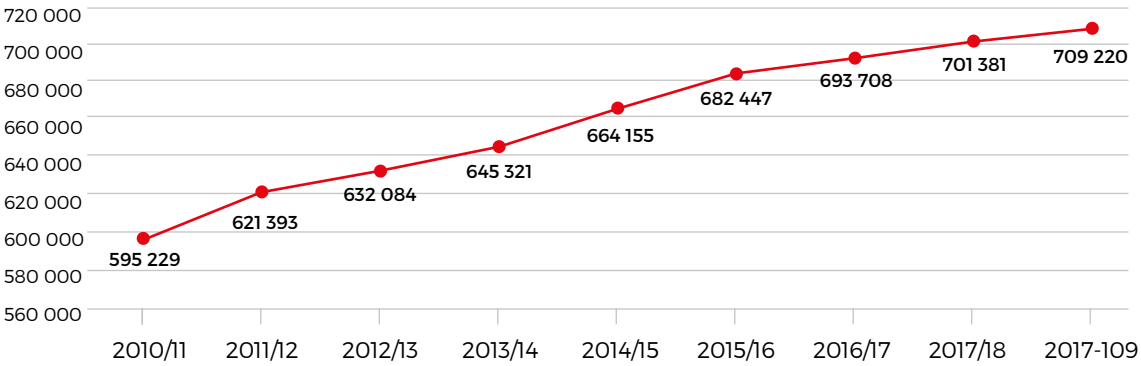

Les motifs principaux des rejets de demande de bourses sont les suivants :

- dépassement du barème au regard des ressources prises en compte (81 433 dossiers) ;
- étudiants n'ayant pas, ou insuffisamment, progressé dans leurs études (13 738) ;
- étudiants étrangers ne remplissant pas les conditions de séjour (9 829) ;
- étudiants inscrits dans des formations non habilitées à recevoir des boursiers (8 507) ;
- étudiants ayant consommé tous leurs droits à bourse au titre d'un cursus (4 443) ;
- autres motifs en lien avec la pédagogie des études (1 569).

Les échelons de bourses n'ont pas fait l'objet de modifications pour l'année universitaire 2018-2019. Il existe ainsi huit échelons de bourse (de 0 bis à 7) ouvrant droit à une aide financière en plus de l'exonération des frais d'inscription. Les points de charge et les plafonds de ressources appliqués en 2018-2019 sont restés identiques à ceux de l'année universitaire 2018-2019. Le montant annuel des bourses varie de 1 009 euros pour l'échelon 0 bis à 5 551 euros pour l'échelon 7. Ce montant est versé en dix mensualités.

La part des boursiers relevant des échelons minimal et maximal est stable par rapport à l'année dernière.

- Échelon 0 bis : 31,86 % en janvier 2019 (225 936 boursiers) contre 31,86 % en janvier 2018 (220 446 boursiers),
- Échelon 7 : 6,54 % des étudiants en janvier 2019 (46 731 boursiers) contre 6,49 % en janvier 2018 (45 540 boursiers).

Aides au mérite du MESRI

L'aide au mérite s'adresse aux étudiants ayant obtenu une mention Très Bien au baccalauréat. Elle est attribuée pour les trois ans de licence et se monte à 900 euros par an depuis la rentrée 2015-2016. Après avoir progressé régulièrement ces dernières années, le nombre d'aides au mérite est resté stable en 2018-2019 avec 41 311 bénéficiaires.

L'ancien taux de 1 800 euros a été maintenu pour les étudiants qui en bénéficiaient avant révision et tend à disparaître mécaniquement (3 316 bénéficiaires contre 6 714 en 2017-2018) au profit d'un seul taux.

Nombre d'aides au mérite du MESRI

2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016 2 taux Janvier 2016	2016-2017 2 taux Janvier 2017	2017-2018 2 taux Janvier 2018	2018-2019 2 taux Janvier 2019
26 660	30 767	33 555	35 680 · 23 555 à 1 800 € · 12 125 à 900 €	38 757 · 14 088 à 1800 € · 24 669 à 900 €	41 326 · 6 714 à 1800 € · 34 612 à 900 €	41 311 · 3 316 à 1800 € · 37 995 à 900 €

Bourses et aides au mérite du ministère de la culture

Le nombre de boursiers du ministère de la culture se monte à 11 040 en 2018-2019, soit une hausse de 3,12 % (+ 334 boursiers).

Évolution du nombre de boursiers du ministère de la culture

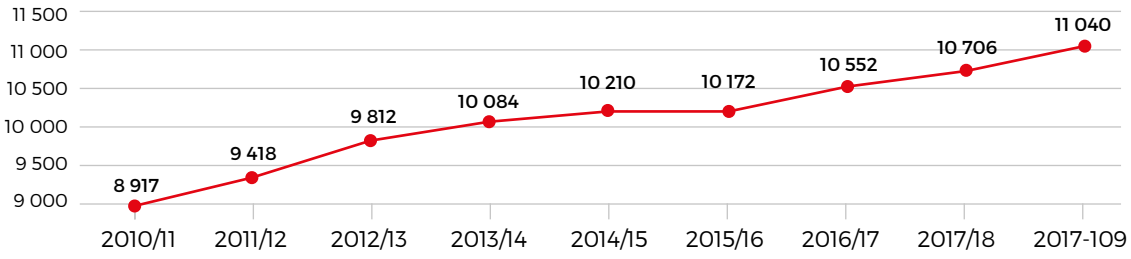

22 % des boursiers du ministère de la culture relèvent de l'académie de Paris.

Le ministère de la culture a mis en place l'aide au mérite selon les mêmes critères que ceux en vigueur au MESRI pour les bacheliers ayant obtenu une mention Très bien. 607 étudiants en ont bénéficié en 2018-2019 (+ 13,24 % par rapport à l'année précédente).

Bourses du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Pour la quatrième année consécutive, les Crous assurent la gestion des bourses du ministère de l'agriculture, pour les étudiants poursuivant des études dans l'enseignement technique et dans l'enseignement supérieur agricoles.

Le nombre de boursiers, en hausse, se monte à 13 024.

Évolution du nombre de boursiers du MAA

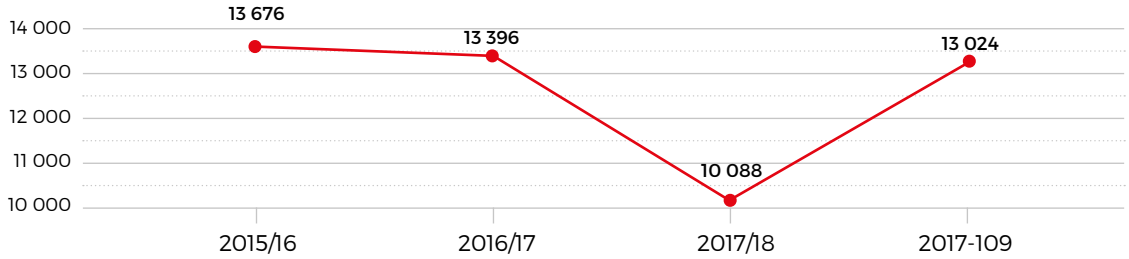

Les effectifs les plus importants se concentrent sur les académies de Nantes (1 684 étudiants), Toulouse (1 380) et Rennes (1 245).

901 aides au mérite ont été versées en fin d'année universitaire 2017-2018.

Bourses des formations sanitaires et sociales de la région Normandie

Mise en œuvre dès la rentrée 2010, sur sollicitation du Conseil régional de Basse Normandie, *via* une convention de mandat renouvelée en 2013 puis élargie aux établissements hauts-normands suite à une nouvelle négociation avec le président de la nouvelle région Normandie, les bourses des étudiants en formations sanitaires et sociales sont gérées par le Crous de Normandie.

Pour l'année universitaire 2017-2018, on enregistre 2 769 boursiers pour un montant de 6 587 620 €.

	Dossiers instruits	Nombre boursiers	Cumul boursiers	Montant	Cumul montant
2014-2015	-	1 278	-	3 008 699 €	-
2015-2016	4 000	1 258	-	2 972 446 €	-
2016-2017 / Sept. 2016	-	2 254	-	-	5 567 059 €
2016-2017 / Fév. 2017	-	254	2 508	652 391 €	6 219 450 €
2017-2018	-	2 474	-	-	5 860 512 €
2017-2018 / Fév. 2018		**295**	**2 769**	**727 088 €**	**6 587 620 €**

Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)

Créée à la rentrée 2016, l'ARPE visait à accompagner les anciens boursiers devenus diplômés de l'enseignement supérieur et par la voie de l'apprentissage dans la recherche de leur premier emploi. Les trois ministères (MESRI, MIC et MAA) ont déployé cet accompagnement financier, limité à quatre mensualités (équivalent au montant de la bourse perçue durant la dernière année d'études pour les anciens boursiers, ou d'un montant forfaitaire de 300 € pour les apprentis).

À fin décembre, les volumes d'aides versées au titre de l'année 2017-2018 étaient les suivants :

- MESRI : 11 616 aides (dont 848 apprentis) pour un total de 10 926 321 euros ;
- MIC : 186 aides (dont 2 apprentis) pour un total de 175 277 euros ;
- MAA : 196 aides (dont 4 apprentis) pour un total de 116 628 euros.

L'ARPE a été supprimée par la loi de finances pour 2019.

Aide mobilité master (AMM)

Créée à la rentrée universitaire 2017-2018, l'Aide mobilité master s'adresse aux étudiants anciens boursiers ou néo-boursiers titulaires d'une licence, et devant changer de région académique pour effectuer leur diplôme de master.

La demande d'aide est effectuée sur le site Messervices.etudiant.gouv.fr. Son montant, forfaitaire, est de 1 000 euros. L'AMM est versée en une fois, à une date la plus proche possible de la rentrée universitaire afin de compenser les frais engendrés par la mobilité.

En 2017-2018, 6 333 étudiants ont été concernés par l'AMM. À fin décembre 2018, 5 583 étudiants avaient perçu cette aide pour un montant de 5 583 000 euros au titre de la rentrée 2018-2019, en légère baisse par rapport à l'année précédente (5 731 à fin décembre 2017).

Aides « Grande école du numérique » (GEN)

Mises en place courant avril 2017, les aides GEN s'adressent à un public d'« apprenants » inscrits dans des formations labellisées Grande école du numérique, formations qui peuvent être de durée variable (quelques mois à plusieurs années) et débuter à n'importe quel moment de l'année universitaire.

La demande d'aide financière est réalisée sur le site de la Grande École du Numérique puis instruite et gérée par les Crous. Le montant de l'aide est calculé selon le barème des bourses sur critères sociaux à condition que l'apprenant ne perçoive pas d'autres aides de l'État ou des collectivités territoriales.

Depuis la mise en place du dispositif, 823 dossiers avaient été mis en paiement à fin 2018, pour un montant de 3 849 017 euros. 361 aides ont été attribuées au titre de l'année 2016-2017, 408 pour l'année 2017-2018 et 54 pour 2018/2019 (à fin décembre 2018).

Le Crous de Paris représente 53 % de ces aides, du fait de nombreux apprenants inscrits à l'École 42 et bénéficiant de ce programme.

AIDES SPÉCIFIQUES

Dans le souci de répondre au mieux aux situations particulières de certains étudiants, des aides spécifiques peuvent être allouées :

- des aides annuelles, non cumulables avec un droit à bourse, accordées aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes ;
- des aide ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés, le cas échéant cumulables avec un droit à bourse.

Aides spécifiques ponctuelles

Au titre de l'année 2018, 78 873 aides ponctuelles ont été attribuées (71 589 en 2017) à 44 281 étudiants (41 552 en 2017), soit une augmentation de 6,6%. L'aide moyenne accordée est en baisse, à 280 € en 2018 (près de 300 € en 2017).

	2016	2017	2018	Évolution 2016-17	Évolution 2017-18
Nombre de bénéficiaires	43 111	41 552	**44 281**	- 1559	**+ 2 729 (+ 6,6%)**
Dépense globale	20 231 000 €	20 842 967 €	**22 007 685 €**	+ 611 967 €	**+ 1 164 718 € (+ 5,6%)**

En 2018, 36 % des aides ponctuelles ont été accordées au titre de l'aide alimentaire (contre 20 % en 2017), en forte augmentation, et 29 % au titre du logement (32 % en 2017). Ce dernier, malgré une baisse des demandes, reste le poste de dépenses le plus important dans le budget d'un étudiant.

10 % des aides concernent les frais liés aux études, en baisse de 4 points par rapport à 2017. Les aides concernant les dépenses de santé (3%) et pour rupture familiale (2 %) se maintiennent au niveau de 2017.

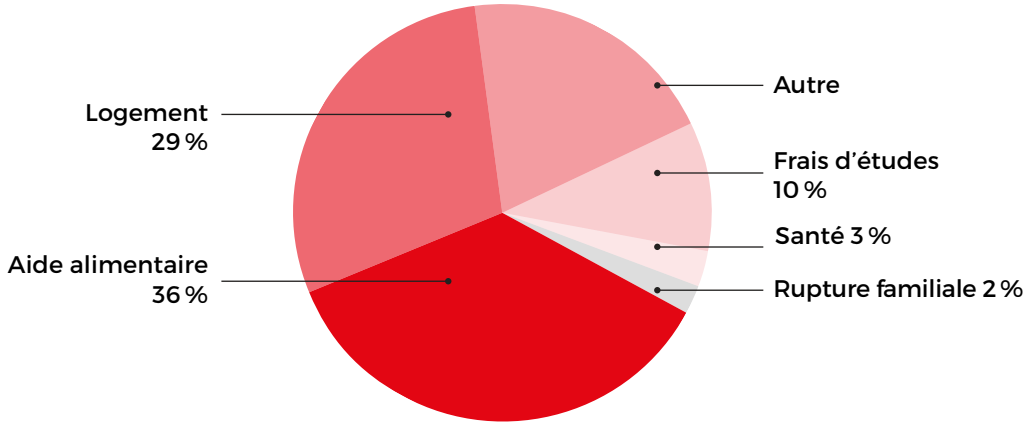

Au titre des aides spécifiques, une aide à la mobilité a par ailleurs pu être allouée aux étudiants ayant accepté une mobilité géographique suite à un accompagnement par la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

Aides spécifiques annuelles

Une aide annuelle a été attribuée à 5 576 étudiants pour l'année universitaire 2017-2018, pour un montant total de 24,14 millions d'euros, soit une augmentation de 4,1 % du nombre d'étudiants bénéficiaires et de 8,9 % de la dépense, traduisant une hausse du montant moyen accordé.

	2013-1204	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Évolution 2017-2018
Nombre de bénéficiaires	5 915	5 326	5 743	5 355	**5 576**	**+ 221 (+ 4,1 %)**
Dépense globale	23,13 M €	22,60 M €	24,49 M €	22,17 M €	**24,14 M €**	**+ 1,97 M € (+ 8,9 %)**

Les aides annuelles bénéficient principalement aux étudiants en rupture familiale (45 %) et en situation d'indépendance avérée (22 %).

Synthèse des bourses et aides gérées par les Crous pour l'année universitaire 2017-2018	
Bourses et aides au mérite MESRI	2 057 867 697 €
Aide mobilité master	5 583 000 €
Aide à la recherche du premier emploi (ARPE) MESRI	10 926 321 €
Bourses et ARPE Culture	28 235 750 €
Bourses et ARPE Agriculture	34 341 086 €
Bourses Région Normandie	6 587 620 €
Grande École du Numérique (GEN)	3 849 017 €
Aides spécifiques annuelles	24 140 000 €
Aides spécifiques ponctuelles	22 007 685 €
Total	**2 193 538 176 €**

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement social réalisé par les Crous combine interventions sociales individuelles et collectives.

Au titre de l'année 2018, 169 356 étudiants ont été reçus au cours de 180 760 entretiens (170 736 en 2017) par les assistants sociaux du réseau (239 ETPT en 2018). 83 700 d'entre eux ont sollicité une aide financière (84 832 en 2017).

Pour chaque étudiant reçu, les assistants sociaux ont réalisé quatre à cinq interventions, soit au total 677 424 interventions sociales individuelles tous domaines confondus : études, social/familial, vie quotidienne/ administration, logement et santé.

Les Crous portent par ailleurs des actions sociales collectives, principalement de prévention et de santé, conçues, le plus souvent, en lien avec les universités et ou les collectivités territoriales.

Résidence Albert Camus - Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais
© Crous de Lille Nord-Pas-de-Calais - 2017

Logement

Premier opérateur du logement étudiant, le réseau des Crous gère un parc de 172 600 places sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer.

Les résidences des Crous accueillent en priorité des étudiants boursiers mais également des étudiants internationaux dans le cadre des programmes Erasmus, d'échanges et de partenariats visant à soutenir l'attractivité de la France et de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et d'autres publics étudiants pour accompagner leur mobilité (alternants, stagiaires…).

Crous de Strasbourg
Partenariat avec les Compagnons du devoir
Avec les Compagnons du devoir, le Crous de Strasbourg continue de s'ouvrir à de nouveaux publics. La convention signée permet d'offrir des prestations d'hébergement et de restauration à ces jeunes itinérants dans le cadre de leur Tour de France. Ce partenariat unique est ainsi l'occasion d'un partage d'expériences sur la mixité des publics, la formation professionnelle, ou encore l'apprentissage d'un métier. Les Compagnons vont réaliser pour le compte de la résidence un chantier-école qui améliorera le cadre de vie en retravaillant certains espace.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

En 2018, le processus d'attribution des logements Crous a été modernisé, avec le déploiement d'une Centrale Logement sous la forme d'une plateforme *web* qui répond à un triple objectif : garantir l'équité sociale dans le traitement des demandes de logements, simplifier les démarches des usagers et optimiser le niveau d'occupation.

La nouvelle Centrale Logement permet aux étudiants de trouver un logement correspondant à leurs attentes et des choix ajustables jusqu'au dernier moment.

Le site « Trouver-mon-logement.lescrous.fr », accessible depuis MesServices, permet une navigation simple et attractive dans l'offre de logements des Crous et d'adapter la recherche à la situation de l'étudiant :

- une réadmission pour l'année universitaire suivante dans le cadre d'un cycle universitaire, pour des étudiants déjà logés ;
- un logement pour l'année universitaire suivante dans le cadre du tour social ou, à l'issue du tour, de la phase complémentaire ;
- un logement au fil de l'eau en cours d'année universitaire, au gré des mobilités (stage, retour d'un semestre à l'étranger…).

En cette première année, la nouvelle centrale et les principes qu'elle porte ont été bien accueillis par les étudiants. Plus de 300 000 étudiants ont formulé des vœux en préparation de la rentrée universitaire (tour et phase complémentaire).

Bed and Crous, la réservation à la nuitée dans les résidences des Crous

Depuis mai 2016, les Crous disposent d'une centrale de réservation à la nuitée de logements en résidence pour les étudiants et les personnels de la communauté universitaire, simple d'utilisation (sur téléphone comme sur ordinateur). L'objectif est d'adapter notre offre de logement à la mobilité des étudiants et de renforcer le taux d'occupation dans nos résidences.

Le site trouve progressivement sa place dans l'offre de services des Crous, avec une augmentation des réservations de près de 300 % en 2018.

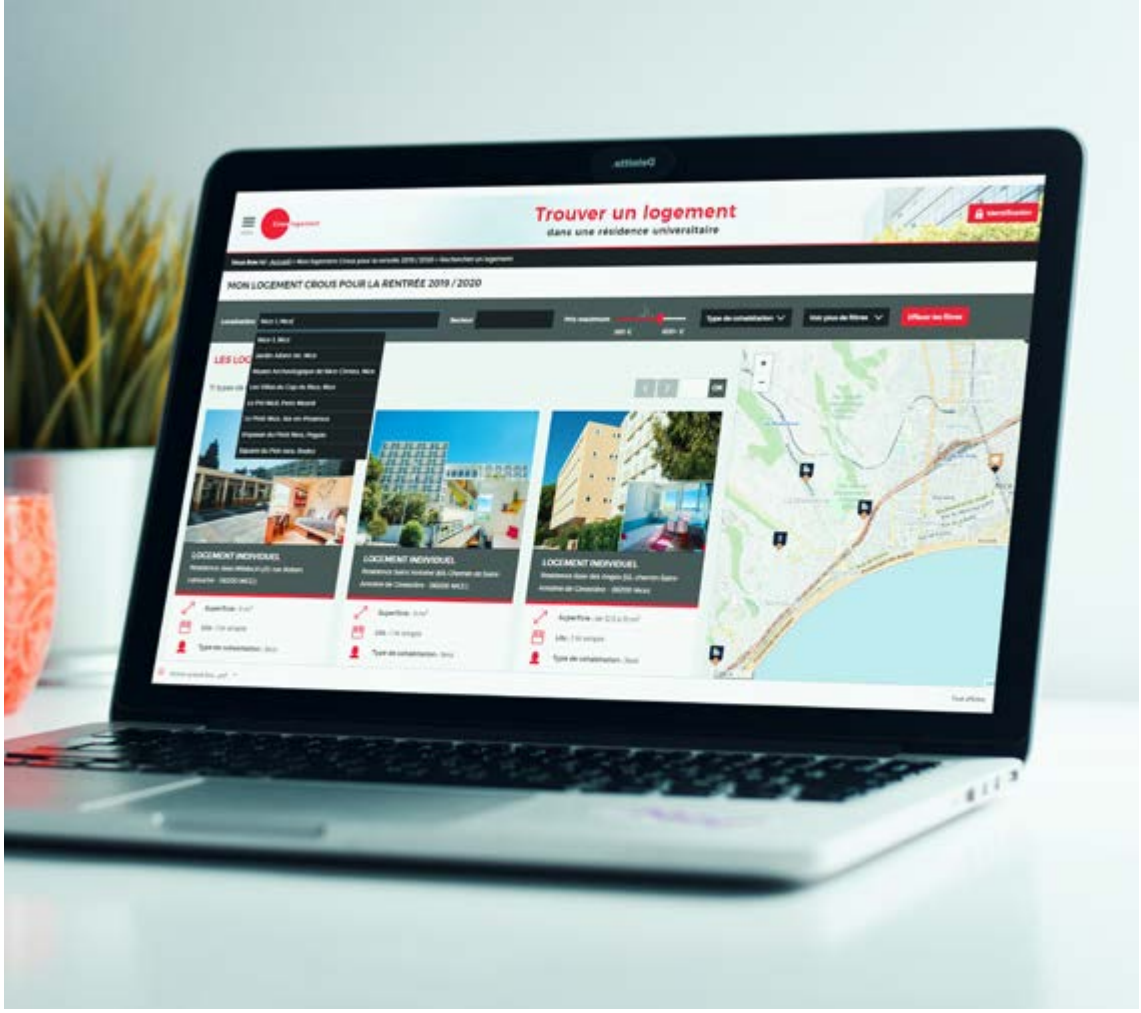

Indicateurs *Bed and Crous*	2016	2017	2018
Nombre de Crous	13	19	23
Nombre de résidences ouvertes	24	59	56
Nombre de réservations	495	1 732	3 585
Nombre de nuitées réservées	1 940	7 214	20 185

Le logement chez les particuliers et les jobs étudiants (Lokaviz – Jobaviz)

Les deux centrales (Lokaviz.fr et Jobaviz.fr), ouvertes respectivement en 2011 et 2013, ont pour objectif de favoriser la mise en relation de l'étudiant, chacune dans son domaine (logement et emploi), avec les différents publics susceptibles de publier des offres.

Plus de 1,5 M d'usagers ont consulté les annonces sur chacune des deux centrales.

Le nombre d'offres publiées sur Lokaviz a reculé compte tenu d'une forte concurrence de sites plus généralistes.

En revanche, les offres publiées sur Jobaviz ont continué à augmenter grâce à la notoriété du site et des accords d'échanges croisés d'annonces adaptées aux étudiants avec d'autres centrales d'emploi. Dans cette logique d'échanges, le partenariat avec Pôle emploi a porté ses fruits avec plus de 23 000 annonces publiées.

En 2018, les deux sites ont fait l'objet d'une refonte tant sur leur ergonomie que sur les fonctionnalités offerte aux étudiants et des offreurs.

Résidence Simone Veil - Crous de Bordeaux - Aquitaine
© Crous de Bordeaux - Aquitaine - 2018

Évolution des offres publiées

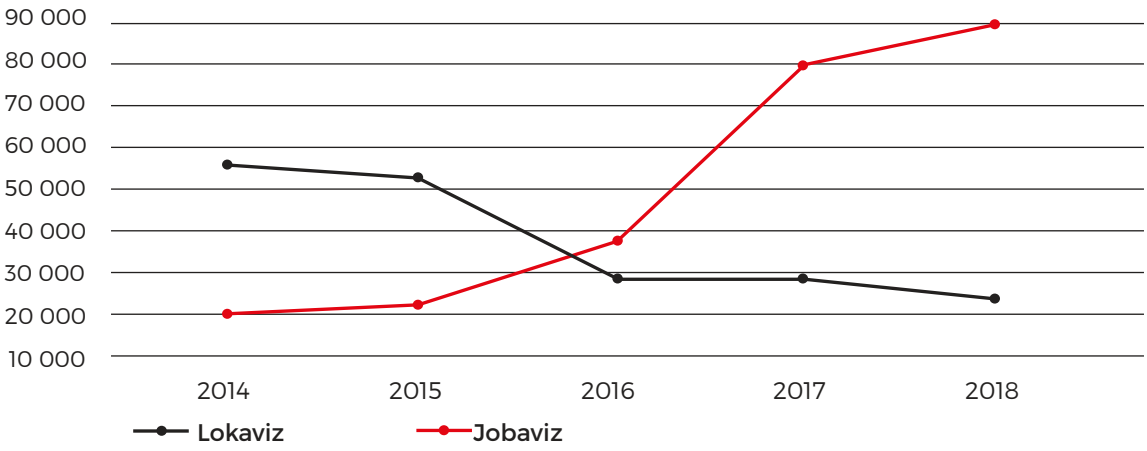

Crous de Poitiers

1ère édition du Summer Job

Le 26 avril, plus de 500 étudiants ont participé à la première édition du Summer Job à Poitiers, en partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse. Ravis, les recruteurs sont repartis avec de nombreux CV aux profils variés.

ANIMATION EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Avec la réussite studieuse, l'épanouissement et le bien-être des étudiants pour objectifs, les Crous s'investissent pour créer du lien en résidence universitaire, en s'appuyant souvent sur les étudiants eux-mêmes, afin que chaque résident puisse trouver un espace d'échange et de rencontres, dans un cadre stimulant.

Cette ambition a donné lieu à un partage de bonnes pratiques lors de réunions de directeurs généraux de Crous, ainsi que dans divers cadres de formation et d'information, comme le stage national d'accueil des nouveaux collaborateurs des Crous ou la nouvelle formation « Dynamiser la vie en résidence », qui a rencontré un vif succès.

Nombreux sont ceux qui contribuent à faire vivre les résidences universitaires : les étudiants résidents eux-mêmes, les agents des Crous, les vacataires étudiants, les volontaires en service civique, des partenaires intervenant en résidence, les associations étudiantes…

Ils interviennent sur des sujets allant de la prévention en santé à la sensibilisation au développement durable, en passant par la culture et les activités ludiques ou sportives.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Les critères de sélection :

la proximité du lieu d'études

le prix du loyer

90 % sont satisfaits de la proximité avec le lieu d'étude

80 % apprécient la propreté de leur résidence

80 % apprécient la tranquilité de leur résidence

80 % se sentent en sécurité

6,8/10 : note moyenne attribuée pour le logement

6,9/10 : note moyenne attribuée pour la résidence

Les répondants à l'enquête nationale annuelle sont à 58,5 % des primo-entrants et 69 % des boursiers, occupant pour 41 % des studios / T1 et pour 40 % des chambres rénovées avec sanitaires individuels.

Le réseau des Crous poursuit sa trajectoire de progression dans l'appréciation globale par l'étudiant avec une note positive de 6,8 sur 10 pour le logement et de 6,9 pour la résidence.

Les critères de choix se maintiennent d'une année sur l'autre, les étudiants plaçant au même niveau la proximité des établissements d'inscription et les tarifs proposés. L'implantation de nos résidences est un véritable atout car 90 % des étudiants logés sont satisfaits de cette proximité avec leur lieu d'étude et 80 % de la proximité d'un lieu de restauration.

La tranquillité, la propreté et la sécurité sont appréciées par 80 % des répondants. L'appréciation de la qualité de service reste stable, les réserves portant sur les plages d'ouverture des espaces d'accueil et le temps de traitement des demandes de maintenance.

Les attentes de nouveaux services au sein des résidences portent prioritairement sur des mini-épiceries, des salles de sport et le prêt de matériel (aspirateur, fer à repasser…).

RÉSULTATS DE GESTION

L'activité d'hébergement génère 70,2 % du chiffre d'affaires des Crous et un résultat positif. Après une phase de progression au cours des dernières années, le taux de couverture des dépenses par les ressources propres recule toutefois en 2018, s'établissant à 107,9 % contre 109,7 % en 2017.

Le chiffre d'affaires de l'hébergement a poursuivi son augmentation en 2018 (+2,5 % par rapport à 2017), notamment sous l'effet des réhabilitations des résidences traditionnelles et de l'augmentation du parc.

Parallèlement, les dépenses ont augmenté plus que proportionnellement (+ 3,5 %).

Évolution des principaux postes de charges :

- les loyers et charges locatives, à 161,8 M€, représentent le premier poste de dépenses (36,5 %);
- la masse salariale (y compris pensions civiles, dépenses d'intérim et associations intermédiaires) est en hausse de 0,7 % pour atteindre 136,6 M€;
- les dépenses de viabilisation, à 69,4 M€, augmentent de 5,9 %, en lien notamment avec l'augmentation du coût des fluides;
- les dépenses d'entretien, à 40,7 M€, progressent de 1,4 %, soit moins rapidement que le rythme des recettes;
- les autre dépenses (frais généraux, provisions et amortissements sur ressources propres) progressent de 5,8 %.

CONSTRUCTIONS ET PRISES EN GESTION

Dans le cadre de la politique gouvernementale et de la contribution du réseau des Crous au plan 60 000, la construction et la prise en gestion de nouveaux logements sont ciblées sur les académies où la tension constatée est la plus forte : Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Occitanie, Auvergne - Rhône-Alpes et Hauts-de-France.

Nouvelles places construites ou prises en gestion par les Crous							
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 000	**3 800**	**4 034**	**2 241**	**4 038**	**3 136**	**3 992**	**2 251**

Les Crous ont d'ores et déjà programmé sur la période 2019-2022 la construction ou prise en gestion de 20 000 places nouvelles. Le réseau serait en capacité de programmer la construction de 22 000 places supplémentaires, ces projets ne pouvant toutefois voir le jour que si du foncier adéquat est attribué aux Crous à titre gratuit.

Quelques réalisations 2018

Crous de Bordeaux - Aquitaine **Résidence Simone Veil**

La résidence universitaire Simone Veil, inaugurée le 28 août 2018 en présence de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est située sur le campus de Pessac - Talence - Gradignan. Cette opération inscrite au contrat de plan Etat- Région (CPER) 2015-2020 participe à la requalification du parc de logements construits dans les années soixante. Cette nouvelle résidence se substitue en effet à deux bâtiments du Village 5 récemment déconstruits afin de laisser place à un espace multi-services dont la livraison est programmée pour fin 2019.

La résidence universitaire Simone Veil répond à la certification NF Habitat HQE, gage de qualité, de performance, de durabilité de l'habitat et de respect de l'environnement.

Au-delà des 253 T1 de 18 m², cette résidence comprend des espaces de convivialité aménagés dans le hall, une laverie, des salles d'études avec la mise en place de mobilier et la recherche d'une ambiance invitant à s'y installer.

Crous de Nantes Pays-de-la-Loire **Résidence Alpha City**

À la rentrée 2018, la nouvelle résidence Alpha City composée de 100 T1 de 18m² a ouvert ses portes à la Roche-sur-Yon. Alpha City est la première résidence universitaire entièrement connectée en France. Les étudiants peuvent piloter leur logement à distance par le biais d'une application mobile (ouverture des volets, contrôle de la température, capteur d'ouverture de fenêtre). Les étudiants disposent également d'une boîte à colis connectée ainsi que de l'ouverture du portail par visiophone directement sur leur smartphone. Deux lieux de convivialité ont également été créés :

- un espace *Wash & Coffee* avec salle de réunion, laverie et distributeur automatique ;
- une cour extérieure végétalisée avec tables de pique-nique.

Résidence Alpha City - Crous de Nantes - Pays-de-la-Loire
© David Fugère - 2018

Résidence Eileen Gray - Crous de Versailles
© Crous de Versailles - Paul Robion - 2018

Crous de Créteil Résidence George Sand

Située aux portes de Paris, la résidence George Sand a accueilli ses premiers étudiants en novembre 2018. A proximité immédiate des écoles EPITA, EPITECH, de l'IFSI et de la faculté de médecine de l'université Paris Sud, elle profite pleinement des atouts de la commune du Kremlin-Bicêtre (transports, commerces ….). D'une superficie totale de 3 662 m², elle est composée de trois bâtiments, articulés autour d'un patio intérieur en cœur d'îlot. On y retrouve 150 studios (114 logements PLUS et 36 logements PLS), pour des superficies de 18 à 20 m². Les redevances pratiquées sont de 400 € et 455 €. Équipée très prochainement d'une salle de sport, elle offre de nombreux services : salle polyvalente, laverie automatique, local vélo, Wifi…

Crous de Versailles Résidence Charlotte Perriand

La résidence, composée de trois ailes distinctes reliées par des passerelles vitrées, se présente comme un îlot de fraicheur et de verdure en ville. La nature est au cœur du projet avec des jardins répartis sur l'ensemble des terrasses. Ce projet fait partie intégrante de l'opération de construction du quartier Antony Renaissance, à proximité du parc de Sceaux et des commerces et à une dizaine de minutes de Paris en transports en commun (ligne B du RER).

La résidence abrite 179 logements, dont 12 adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite (PMR).

Chacun des studios dispose d'une kitchenette, d'une douche individuelle accessible aux personnes à mobilité réduite et d'un accès à internet à haut-débit.

RÉHABILITATIONS

Le réseau poursuit son programme de réhabilitations des logements existants, en améliorant le confort des chambres et studios et la performance énergétique des bâtiments. L'objectif est d'achever le cycle de réhabilitation en cours d'ici 2022.

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 900	**5 204**	**4 096**	**4 071**	**2 406**	**3 050**	**4 417**	**2 448**

Quelques réalisations 2018 :

Crous d'Amiens - Picardie Résidence Saint-Leu

Avec la résidence universitaire Saint-Leu, le Crous d'Amiens – Picardie achève son programme de réhabilitation.

L'objectif était de diversifier l'offre de logement et d'améliorer le niveau de confort ainsi que les performances énergétiques du bâtiment. 70 chambres (équipées d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC, lit simple, bureau, réfrigérateur, rangement, cuisine collective) et 70 studios (équipés d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC, lit simple, bureau, rangement et cuisinette individuelle) ont été réalisés. Les espaces collectifs et l'accueil-secrétariat de la résidence ont également été réaménagés.

Crous de Caen - Normandie Site de Lébisey

Suite et fin de la réhabilitation du bâtiment 1 sur le site de Lébisey du Crous de Caen - Normandie. Ce nouveau bâtiment a été complètement repensé pour répondre au mieux aux habitudes de vie des étudiants. L'aile nord comprend 9 studios, 12 studettes (13,6m²) et 108 chambres (9,6m²). L'aile sud comprend 12 studettes, 146 chambres et 5 logements destinés à la colocation. La partie centrale offre cinq salles de travail, une salle de prêt et une salle commune de 176 m² équipée en sono/vidéo, qui permet d'accueillir des conférences et des réunions.

Crous de Clermont - Auvergne Bâtiment B – Résidence Dolet Clos Saint-Jacques

Avec la réhabilitation du bâtiment B à Clermont-Ferrand, 199 lits sont proposés aux étudiants. L'offre s'élargit avec trois types de logements : 171 chambres, 10 colocations (studios avec 2 chambres) de 30,3 m² et 8 studios de 20 m². Comme dans les autres projets de réhabilitation, le bâtiment dispose de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est équipé d'un ascenseur, d'une salle d'activités artistiques, d'un local de répétitions musicales et de salles de travail.

Les façades ont été entièrement rénovées : changement des menuiseries et isolation extérieure. Le Crous prend ainsi en compte les facteurs environnementaux permettant d'améliorer le confort des étudiants, de réduire la consommation des fluides de 20 % et d'améliorer l'esthétique des bâtiments.

Crous de Strasbourg Résidence « Expressions »

La réhabilitation de cette résidence du campus de l'Illberg à Mulhouse a permis la réalisation de 166 chambres dont cinq PMR, équipées de sanitaires individuels, trois salles multiactivités, une laverie, ainsi qu'une cuisine collective par étage, repensées pour apporter plus de convivialité.

La mise à niveau des équipements par rapport aux nouvelles réglementations (confort sanitaire, thermique, électrique, acoustique, accessibilité PMR, sécurité incendie…) a également été réalisée.

Les architectes ont réussi à transformer ce bâtiment en une architecture remarquable ; de l'extérieur, ce patchwork illustre la mixité et de la diversité. Des pixels évoquent la présence de chaque individu intégré à l'ensemble.

La création de l'antenne du Clous en prolongement de ce bâtiment permet de marquer une entrée visible et qualitative.

ACCESSIBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accessibilité

En 2018, le réseau des Crous a bénéficié de 3,7 M€ pour poursuivre les travaux de mise en accessibilité.

Au total, de 2008 à 2018, 46 M€ de dotations spécifiques ont été attribuées par le MESRI pour financer ces travaux. Ils concernent prioritairement les établissements recevant du public (ERP) (restaurants universitaires et structures d'accueil en particulier), dont la totalité seront accessibles au cours de l'année 2019.

Même si les objectifs fixés par la réglementation sont atteints (ou en passe de l'être pour un petit nombre de structures), les Crous poursuivent leur effort afin d'améliorer leur niveau d'accessibilité sur l'ensemble de leur parc immobilier, en programmant et en réalisant des travaux d'adaptation aux abords et dans les résidences universitaires.

Développement durable

Le réseau des Crous poursuit sa politique de sensibilisation des usagers notamment à travers les actions menées par les volontaires du service civique. Les objectifs poursuivis sont de sensibiliser les étudiants et les personnels aux gestes du développement durable et d'impulser l'éco-responsabilisation des lieux de vie du campus.

Les opérations de mise en place de tri sélectif des déchets (en résidence comme dans les restaurants), de bacs à compost, de développement des écoemballages ou de jardins partagés se multiplient dans de nombreux Crous.

Crous d'Amiens - Picardie
Acteur du développement durable
Depuis février 2018, chaque Crous est doté d'un référent développement durable. A Amiens, de nombreuses actions ont été engagées afin de mieux prendre en compte l'environnement :
- mise en place du tri du papier/carton dans les services centraux
- création d'un jardin partagé à la résidence Saint-Leu, initié lors des défis « Tous Unis pour la Cité » (TUC), à Amiens
- organisation de disco-soupes (à partir de légumes destinés au rebut alimentaire)
- lutte contre le gaspillage alimentaire dans les resto'U du Bailly, Saint-Leu et Uni LaSalle Beauvais avec la mise en place du tri sélectif (tables de tri), de formations et d'accompagnement, de visites de centre de tri, de campagne de pesées, d'audits, de réajustement de l'enlèvement des ordures ménagères
- promotion du tri des déchets auprès des résidents
- recrutement d'un étudiant en service civique sur le développement durable.

Comme le prévoit la réglementation, les nouveaux programmes de construction ou de réhabilitation prennent pleinement en compte la dimension environnementale, mais certains vont même au-delà en proposant des bâtiments à énergie positive (résidence de l'Arc-de-Meyran) ou une éco-cité labellisée comme au Crous de Grenoble-Alpes, avec la résidence Geneviève Jourdain.

Après avoir finalisé les programmes de réhabilitation lourde de leur parc de cités universitaires, certains Crous comme Nantes, Toulouse ou Besançon, se sont lancés dans de nouveaux programmes visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments (remplacements des vitrages, réfection des façades, changement du système de chauffage, réfection et calorifugeage des réseaux…).

Crous(S)pace'Tertre - Crous de Nantes - Pays-de-la-Loire
© Crous de Nantes - Pays-de-la-Loire

Restauration

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Les critères de sélection :

68% le prix des repas

53% manger sain et équilibré

42% l'hygiène et la propreté

42% la proximité du lieu d'études

47% ont un budget par repas inférieur à 4€

89% sont satisfaits des horaires d'ouverture

88% sont satisfaits des prix

88% sont satisfaits de l'accueil

89% viennent en groupe

85,4 % des consommateurs recommanderaient la restauration Crous

L'enquête annuelle de satisfaction sur la restauration a permis de collecter l'avis de plus de 42 000 répondants.

Les critères de choix du restaurant universitaire demeurent le prix (68 %), la possibilité d'y trouver des repas sains et équilibrés (53 %), l'hygiène et la propreté (42 %) ainsi que la proximité du lieu d'études (42 %).

Les convives sont fidèles puisque 27 % des étudiants disent fréquenter le restaurant universitaire tous les jours et 52 % plusieurs fois par semaine. Les contraintes d'emploi du temps sont déterminantes, notamment la pause méridienne, car 45 % des étudiants ont moins de 45 minutes, temps de trajet compris, pour déjeuner. De ce fait, 74 % des repas sont pris entre 12h00 et 13h00.

Concernant le budget consacré au repas, 47 % des répondants indiquent avoir un budget inférieur à 4 €.

L'image de la restauration universitaire continue à progresser.

Pour 64 % des répondants, elle est sociale (33 %), conviviale (22 %) et sympa (22 %). Les appréciations des étudiants sont très positives en ce qui concerne les horaires d'ouverture (89 % de satisfaits et très satisfaits), l'accueil (88 %) et les prix (88 %).

Les taux d'insatisfaction sont globalement en baisse. Les principales critiques exprimées concernent le temps d'attente (37 % le jugent trop important), le choix (30 % le trouvent trop limité), la qualité (30 % considèrent qu'il faut l'améliorer), l'affichage et la signalétique (non satisfaisants pour 28 % des répondants).

Le restaurant universitaire est un lieu de partage et d'échanges : 89 % des convives viennent en groupe pour le déjeuner.

La restauration universitaire : quelle concurrence ?

De très loin, il s'agit du domicile pour 50 % des étudiants, suivi de l'apport de son propre repas (34 %). Viennent ensuite la restauration rapide (snack, boulangeries…) pour 34 %, les fast-food pour 28 %.

Au total, 85,4 % des convives recommandent nos structures de restauration, en forte hausse (83,3 % en 2017). Ils attribuent une note moyenne de 6,9 sur 10 (6,5 en 2016 et 6,8 en 2017).

RÉSULTATS DE GESTION

L'activité de restauration génère 29,8 % du chiffre d'affaires des Crous et génère structurellement un besoin de financement. Le taux de couverture des dépenses par les ressources propres en 2018 s'établit à 56,5 % en 2018 contre 56,7 % en 2017.

Cette évolution est la résultante d'une progression des recettes de la restauration (203,8 M€, +2,4 %), entraînée par les bons résultats de la restauration étudiante (+2,8 %) ainsi que de la restauration administrative (+1,9 %) et d'une augmentation plus importante des dépenses générées par cette activité (+3,5 %).

Évolution des grands postes de charges :

- La masse salariale (y compris pensions civiles et dépenses d'intérims et associations intermédiaires) augmente de 2,7 % par rapport à 2017 pour atteindre 200,7 M€.
- Les dépenses de denrées et boissons représentent désormais 92,3 M€, en hausse de 4,9 %. L'augmentation de la fréquentation est à l'origine d'une partie de cette augmentation. D'autres facteurs entrent cependant en jeu dont l'augmentation des prix de certaines denrées.
- Les dépenses de viabilisation sont en forte augmentation (+5,5 % par rapport à 2017), notamment du fait de la hausse du coût des fluides.
- Les autres dépenses (frais généraux, provisions et amortissements sur ressources propres) progressent de 15,8 %.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

Type de restauration	2017	2018
Restauration assise	59,3 %	58,6 %
Restauration rapide	33,7 %	34,7 %
Traiteur	4,6 %	4,5 %
Distribution automatique	2,2 %	1,9 %
Market	0,3 %	0,3 %

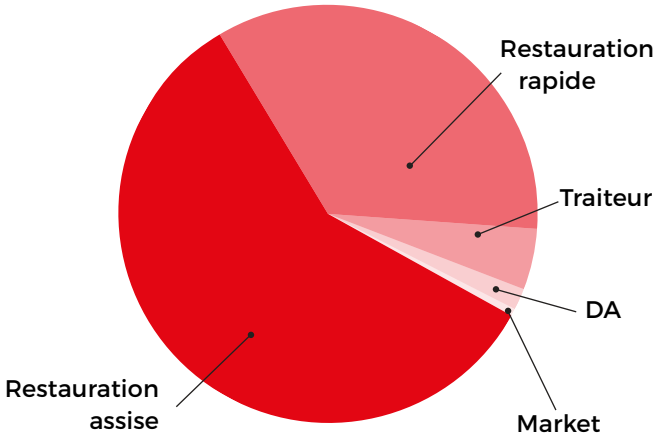

Les états généraux de l'alimentation (EGA)

Après la promulgation de la loi, vient le temps des décrets et arrêtés d'application. À ce titre le réseau est étroitement associé aux divers groupes de travail pilotés par le ministère de l'agriculture.

Approvisionnement de qualité, gaspillage, traitement des déchets, zéro plastique… l'impact sera conséquent pour tous les acteurs de la restauration. Le réseau a su en partie anticiper ces évolutions réglementaires en développant une politique d'approvisionnement respectueuse de l'environnement, mais beaucoup encore reste à faire.

Hervé Krähenbühl - *CampusCook*
© Bruno Lienard - 2018

La vente en ligne, c'est pour bientôt !

Après une première expérimentation par le Crous de Grenoble - Alpes, *Crous & Co*, le site des Crous dédié à la vente en ligne verra son utilisation étendue à deux autres Crous afin de valider certains choix techniques. Cette approche nécessite au préalable une harmonisation de l'architecture et de la nomenclature des « articles à la vente », en lien avec notre base de données articles achetés (BNA), et Logica 2, logiciel d'encaissement.

Des campagnes promotionnelles

Pour la deuxième année, à l'initiative du service marketing du Cnous, une campagne de valorisation de sandwiches, salades et autres produits à emporter a été mise en place. Les recettes ont été composées par les chefs, validées par une diététicienne nutritionniste et répondent à une réalité de pause méridienne parfois courte, voire absente.

Ainsi, un produit par mois est proposé, accompagné de la fiche recette, d'un tutoriel pour la réaliser et d'une vidéo à projeter sur les écrans dynamiques dont bon nombre de nos structures sont équipées.

Les travaux du comité R&D

Outre la mise au point des recettes végétariennes, le comité travaille sur la restauration d'appoint, les équipements de restauration et la carte des cafés et autres boissons chaudes.

Ces recherches devraient être finalisées en partie en 2019 et pourraient déboucher sur la mise en œuvre de nouveaux marchés mutualisés.

De belles récompenses

Elles ont du talent, elles sont au Crous et remportent le concours à Equiphotel

Le concours du salon Equiphotel à Paris met en valeur les femmes travaillant dans le milieu de la restauration collective. Deux binômes du réseau des Crous ont été sélectionnés pour participer à la finale de novembre 2018 : Poitiers et Strasbourg. Huit équipes étaient en lice.

Pour le Crous de Strasbourg, Bochra Far et Laetitia Bollenbach, du restaurant universitaire Esplanade, ont réalisé une julienne de panais accompagnée de fromage de chèvre pané au miel et pour le dessert, une composition de « saveurs d'automne » conjuguant coing, biscuit et mascarpone.

Poitiers était représenté par Laëtitia Remazeilles, du secteur traiteur, et Sylvie Bergeron, serveuse-caissière. Leur menu (entrée « ravioles d'automne » et profiteroles revisitées en dessert) a remporté la première place du concours ! Déjà Laetitia l'avait remporté en 2016 (il n'a lieu que tous les deux ans).

Bravo à elles et à travers elles, aux 5 000 agents qui, quotidiennement, mettent en œuvre leur savoir-faire et leur passion au service des convives des Crous.

Crous Lorraine
CampusCook
Tous les deux ans, le Crous Lorraine organise le salon CampusCook qui présente aux personnels et au grand public les savoir-faire du réseau des Crous. La deuxième édition, qui s'est déroulée le 31 mai 2018, a connu un grand succès.
Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque près de 1000 agents ont participé ainsi que 500 visiteurs grand public.
80 marques ont présenté leurs nouveautés. Les nourritures de l'esprit n'étaient pas oubliées : conférences et tables rondes ont accueilli près de 400 auditeurs attentifs.
Pour le désormais traditionnel concours, c'est la conception d'un jus sucré et d'un jus salé qui a permis aux équipes de se dépasser.
Parmi les six concurrents présélectionnés pour la finale, issus des Crous d'Aix-Marseille, de Strasbourg et de l'ERSU de Sassari (Sardaigne – Italie), c'est Hervé Krähenbühl du Crous de Strasbourg qui a conquis le jury par la création de son jus salé « Rouge cœur » et de son jus sucré « Coup de boost ».

Crous de Bourgogne – Franche-Comté
Mon restau responsable
Ayant remporté l'appel à projet lancé par l'ADEME et la DRAAF dans le cadre du plan régional de l'alimentation, le Crous est engagé dans le projet «Mon Crous Responsable» avec Restau'Co et Dijon Métropole.
Le Crous a ainsi été accompagné sur deux restaurants universitaires (Mansart et Montmuzard) afin de :
• réduire le gaspillage alimentaire via des actions préventives et la sensibilisation auprès des convives ;
• améliorer le tri et réduire les déchets au sein des Resto U'.
Un plan d'action a été décliné et de nombreux personnels ont été mobilisés (direction, responsables des restaurants, chefs de cuisine, responsable qualité, chargés de mission développement durable et équipes de restauration), afin de faire évoluer les pratiques, de tendre vers une offre alimentaire durable et d'être exemplaire dans la démarche de réduction et valorisation des déchets.
Le 28 novembre 2018, les actions réalisées dans ce cadre et leurs résultats ont été présentés, comme par exemple la diminution de 18 % de la production d'ordures ménagères et la réduction de 40 % de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, grâce au tri des bio-déchets. Le Crous a reçu le label «Mon Restau Responsable».

NOUVEAUX LIEUX DE RESTAURATION

Crous d'Aix - Marseille - Avignon Cafétéria Luminy

Le Crous d'Aix-Marseille Avignon a ouvert une nouvelle cafétéria à Marseille sur le campus de Luminy, dans l'Hexagone où se trouvent la nouvelle bibliothèque ainsi que des services dédiés à la vie étudiante.

La cafétéria offre une vingtaine de places assises et une quinzaine de places en terrasse.

Ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 (20h00 en période de révisions et d'examens), elle propose un large éventail de produits (salades, sandwichs froids et chauds, viennoiseries). Il est également possible d'y composer sa salade soi-même !

Crous de Lyon Cafet' Horizon

À la rentrée 2018, le Crous de Lyon a ouvert une nouvelle cafétéria au sein du campus de l'ECAM Lyon, sur la colline de Fourvière, à côté de la célèbre Basilique. Le défi d'une insertion discrète dans le paysage classé de la colline, a été respecté. Une terrasse d'exception y offre l'une des plus belles vues sur Lyon. La Cafétéria Horizon est ouverte à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la colline. Les ingénieurs diplômés d'ECAM Lyon se sont mobilisés par leurs dons pour amorcer le projet. La Région Auvergne - Rhône-Alpes a contribué au financement de la construction et le Crous de Lyon a participé à l'équipement du nouvel espace et en assure aujourd'hui la gestion.

Crous de Nantes - Pays-de-la-Loire Crous(S)pace'Tertre

Le 17 septembre 2018, les étudiants du campus Tertre à Nantes ont découvert le Crous(S)pace' Tertre.
Ce nouveau lieu de vie multi-services permet aux étudiants de profiter de différents espaces adaptés à leur rythme de vie :

- un espace de vente à emporter en libre-service et un espace Cafet' ;
- des espaces de restauration divers (traditionnelle, espace lounge, terrasse) ;
- un espace de détente et de travail collaboratif et connecté.

Ouvert toute la journée, il propose une offre à la carte idéale pour un petit-déjeuner équilibré, une petite pause gourmande entre les cours ou un déjeuner complet (salades, sandwichs, plats cuisinés operculés, pâtes, burgers, laitages, fruits, pâtisseries, viennoiseries...). Le Crous(S)pace'Tertre produit par ailleurs les sandwichs des autres cafétérias nantaises.

Cafet' Horizon - Crous de Lyon
© Frédéric Chillet - 2018

Brasserie Boutonnet - Crous de Montpellier - Occitanie
© Semenutine - ComUE LRU

RÉHABILITATIONS

Crous de Montpellier - Occitanie Brasserie Boutonnet

Inaugurée le 12 octobre dernier en présence de Dominique Marchand, présidente du Cnous, cette réalisation, tout comme celle de la brasserie Triolet qui l'a précédée, est un bel exemple du plan d'actions mis en place par le Crous de Montpellier - Occitanie en faveur de la modernisation de son offre et de ses structures depuis cinq ans.

L'ancien restaurant universitaire Boutonnet a été aménagé pour accueillir 196 convives.

On trouve trois espaces et une multitude d'offres gourmandes :

- Une brasserie pour se régaler avec le menu du jour (plat végétarien, viande ou poisson grillés, sans oublier le bar à salades et à desserts).
- Une cafétéria où les plus pressés trouvent plats à réchauffer et sandwichs aux pain spéciaux.
- Et enfin au Mini Market, chacun peut acheter des produits simples de première nécessité (épicerie pour le petit déjeuner, pâtes, sauces, produits d'hygiène et d'entretien ménager).

Cafet' Horizon - Crous de Lyon
© Frédéric Chillet - 2018

Crous de Toulouse Occitanie Restaurant le Canal

Le 23 octobre, le resto' Le Canal a rouvert ses portes à l'issue de sa réhabilitation. Construit en 1965, il dispose désormais d'un nom associé à son positionnement près du Canal du Midi, à Toulouse. D'une capacité de 588 places assises (184 en terrasse), il a été repensé et redimensionné pour s'adapter aux rythmes et modes de consommation des étudiants : *Crous & Go,* point chaud et self le composent. Bien plus qu'un espace de restauration, Le Canal a été conçu comme un « tiers-lieu » pour les étudiants et la communauté universitaire. Il propose des espaces au design soigné, propices à la convivialité, aux études ou à la tenue de réunions. Le Canal est également orienté « Resto' vert ». La dépose plateau est ainsi participative et invite l'étudiant à trier ses déchets alimentaires. Les 14 écrans dynamiques permettent de communiquer sans papier.

Crous de Paris Restaurant universitaire de la Cité internationale universitaire de Paris

Ce nouvel espace phare de la vie étudiante parisienne a réouvert en octobre 2018, suite à la reprise de sa gestion par le Crous.

Indispensable à la vie de la Cité, il offre aux résidents différents modes de restaurations adaptés à leurs besoins :
- la restauration classique, disponible aux horaires du déjeuner et du dîner (il est désormais le site de restauration unique du Crous de Paris pour le service du soir) ;
- l'offre cafétéria à toute heure, sur place ou à emporter ;
- le brunch international, lancé début 2019, tous les samedis.

Ce grand espace, ouvert en continu toute la journée, est aménagé en espace de travail connecté. Il est le lieu de rencontre de la Cité internationale où les étudiants de tous horizons côtoient les nombreux visiteurs.

Crous de Paris Espace libre-service aux Grands moulins

Ouvert fin 2018, l'espace libre-service des Grands moulins fait partie des concepts innovants de restauration développés par le Crous de Paris. Les étudiants peuvent se servir eux-mêmes dans des vitrines réfrigérées ouvertes. L'offre alimentaire est très diversifiée, donc plus attractive, et le passage en caisse beaucoup plus rapide.

Ce nouveau concept, qui remporte un grand succès auprès des étudiants, prend toute sa place dans l'offre globale de restauration proposée sur le site de Paris Rive Gauche et complète les autres formules : restauration traditionnelle et cafétéria.

VERS LE ZÉRO CASH

Une politique de réduction du paiement en espèces (dite « zéro cash ») est mise en œuvre au sein du réseau des œuvres universitaires. La limitation des flux d'espèces dans les différentes structures des Crous a pour objectifs :

- de renforcer la sécurité des agents comme des usagers, en limitant les risques inhérents à la détention et à la manipulation d'espèces ;
- d'améliorer la qualité du service aux usagers des structures de restauration en accélérant le passage en caisse ;
- de faciliter le suivi comptable des opérations de caisse.

Cette politique, qui concerne en premier lieu la restauration, produit des effets : en 2018, les paiements en espèces sont en fort recul par rapport à 2017 (-15 %). Dans sept Crous, le taux de paiements en espèces en restauration est inférieur à 3 %.

Izly reste le moyen de paiement privilégié avec 68 % des paiements, suivi par la carte bancaire (20 %).

Répartition du chiffre d'affaire par activité				
	2015	2016	2017	2018
Izly	57 %	60 %	65 %	68 %
CB	43 %	3 %	7 %	20 %
Espèces		37 %	28 %	12 %

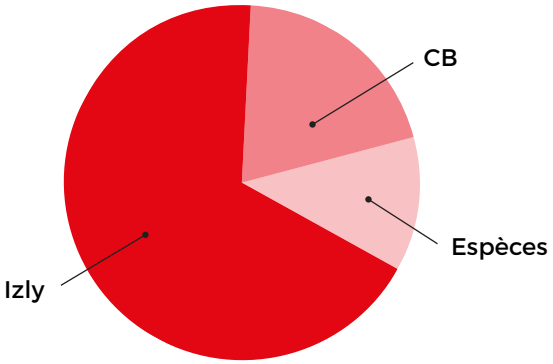

L'usage d'Izly sur les campus s'enracine toujours plus avec 2 millions d'étudiants utilisateurs (470 000 en moyenne chaque semaine). Le nombre de points d'encaissement par Izly (caisses, automates) est en forte progression (+ 22 %) tant dans les Crous que les établissements d'enseignement supérieur.

La possibilté d'utiliser Izly depuis son téléphone est, d'année en année, plus appréciée avec plus de 75% des rechargements des comptes Izly et 13% des paiements réalisés *via* un téléphone.

Indicateurs Izly	2015	2016	2017	2018
Généralisation de l'usage d'Izly Nombre d'tilisateurs d'Izly	650 000	1 011 600	1 500 000	2 000 000 dont 470 000 en moyenne par semaine
Élargissement du réseau d'acceptation Izly (points d'encaissement sur le campus)	4 670	5 700	6 800	8 352
- dont caisses en restaurants universitaires Crous	2 118	2 500	2 500	3 028
- dont automates en Crous (distribution automatique, laveries, etc)	314	600	1 000	1 039
- dont points d'encaissement dans les établissements d'enseignement (système de reprographie, distributeurs automatiques sous responsabilité d'un établissement)	2 247	2 600	3 300	4 182
Moyens de paiement Izly	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Carte multi-services	96,5 %	96 %	92 %	87 %
Téléphone	3,5 %	4 %	8 %	13 %

La carte étudiante multi-service

Dans la volonté de toujours renforcer les partenariats avec les établissements du supérieur, le Cnous continue de porter un marché mutualisé d'acquisition des cartes étudiantes. Ce marché a été renouvelé en novembre 2018. Une centaine d'établissements ou regroupements d'établissements ont adhéré au groupement de commandes, qui prévoit un million de cartes achetées chaque année (la carte est généralement attribuée pour un cycle d'études). L'efficience économique de ce marché est largement reconnue par nos partenaires, le carte étudiante revenant à moins d'un euro.

Brasserie Boutonnet
Crous de Montpellier - Occitanie
© Semenutine - ComUE LRU - 2018

Fête de la musique
Crous de Strasbourg
© Manu Grimm - 2018

Vie de campus

Animations proposées par des volontaires en service civique - Crous de Nice - Toulon
© Andrey Laptev - 2019

EXPÉRIMENTATIONS « VIE DE CAMPUS »

De nombreux travaux montrent depuis 20 ans l'importance de la socialisation étudiante et de l'apprentissage du « métier d'étudiant » dans la réussite académique, comme dans le bien-être et l'épanouissement des étudiants. Or, on sait qu'une vie de campus dynamique y contribue grandement.

Sur la base de ce constat, le Cnous a initié fin 2015 auprès des Crous un programme expérimental. Cet appel à manifestation d'intérêt visait la mise en œuvre d'actions et activités permettant le développement global de la vie de campus : les projets devaient être structurants, pluridimensionnels et transversaux. L'engagement d'actions et activités dans un large spectre de domaines était recherché, que ce soit par l'investissement de nouveaux champs d'intervention ou la densification et l'amélioration d'actions ayant déjà fait la preuve de leur utilité. L'implication des étudiants eux-mêmes était vivement encouragée, sous différentes formes : emploi étudiant, soutien aux initiatives étudiantes ou accueil de volontaires en service civique.

Les initiatives lauréates prêtent nécessairement une attention soutenue à la bonne coordination des dispositifs de vie étudiante sur le territoire retenu : la coopération avec les universités était un critère fondamental de sélection, de même que l'implication des collectivités territoriales.

Les six projets lauréats ont bénéficié d'un soutien total de 3 250 243 € sur trois ans (2016-2018).

Crous	Ville - Projet	Montant de la subvention AMI 2016-2018
Aix-Marseille-Avignon	Avignon : « La ville campus »	720 900 €
Amiens	Amiens : « Campus en mouvement »	460 000 €
Besançon	Besançon : « L'étudiant(e), un(e) citoyen(ne) engagé(e) »	1 042 543 €
Créteil	Villetaneuse : « 1 an @UP13 »	278 300 €
Rennes-Bretagne	Brest : « Pépinière des solidarités étudiantes »	370 000 €
Nice-Toulon	Nice : « UCampus »	378 500 €
Total		**3 250 243 €**

Fort du succès des projets soutenus dans le cadre de l'AMI 2015, le Cnous a lancé un nouvel appel à manifestation d'intérêt en 2018.

Cinq projets ont été soutenus pour un an dans ce cadre :

Crous	Ville - Projet	Montant de la subvention AMI
Grenoble Alpes	Pépinière à initiatives musicales et sportives	55 000 €
Montpellier – Occitanie	Tiers lieu dédié aux lycéens, apprentis et étudiants	30 000 €
Poitiers	Poitiers – Futuroscope : un campus accueillant et inclusif	79 300 €
Rennes Bretagne	Rennes 1 - HoPE (Hôtel à Projets Étudiants)	90 000 €
Rouen Normandie	Rouen - A l'asso du Mad' – projet de dynamisation du campus du technopôle du Madrillet	121 500 €
Total		**375 800 €**

Un guichet unique a été instauré pour sélectionner des projets de vie de campus de moindre ampleur. Neuf projets ont été soutenus dans ce cadre en 2018 :

Crous	Ville - Projet	Montant de la subvention
Bourgogne Franche-Comté	Dynamisation de la vie de campus en Nord Franche-Comté	18 000 €
Bourgogne Franche-Comté	Baromètre de la qualité de la vie étudiante	20 000 €
Bourgogne Franche-Comté	Développement du job étudiant en Nord Franche-Comté	22 000 €
Bordeaux Aquitaine	Applications numériques	22 000 €
Clermont Auvergne	Développement de lieux et d'actions culturels et sportifs	65 000 €
Lille Nord-Pas-de-Calais	Lille - 1 - Jivé (Journées d'immersion vie étudiante)	34 847 €
Lille Nord-Pas-de-Calais	Lille - 2 - Projet zen	77 000 €
Rennes Bretagne	Rennes 2 - ESSCARGO - Espace social et solidaire des containers d'ateliers ressources pour une générosité organisée	20 000 €
Strasbourg	Accompagnement à la réussite des étudiants - Sensibilisation par les pairs des néo-bacheliers alsaciens	50 000 €
Total		**328 847 €**

La mise en place de la contribution vie étudiante et de campus permettra d'amplifier le développement de ce type de projets partenariaux et innovants, au service des étudiants.

Cérémonie de remise de prix des concours de création étudiante
au centre culturel La Place - Paris © Alexandre Salle de Chou - 2018

SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

Nés d'initiatives étudiantes, les Crous ont confiance en l'inventivité et le dynamisme des étudiants, et soutiennent de longue date leurs initiatives, notamment par de l'accompagnement, de la formation et du soutien matériel ou financier.

Culture-ActionS

Chaque année, plus de 1 000 projets étudiants se voient allouer une subvention dans le cadre du dispositif Culture-ActionS, dans quatre grandes catégories :

- Culture ;
- Actions – engagement ;
- Jeune talent ;
- Culture scientifique et technique.

Afin de faciliter les recherches de financement et l'élaboration des projets étudiants, les Crous continuent d'innover :

- 40 % des Crous ont mis en place des dossiers communs de financement avec l'université ou d'autres partenaires soutenant l'initiative étudiante (région, mairie ...).
- De la mise à disposition de locaux à des associations étudiantes aux « faclabs », les Crous contribuent, avec leurs partenaires, au développement sur les campus de tiers-lieux, utiles au développement des initiatives étudiantes. Par exemple, à Besançon, le réseaux d'espaces de coworking « Workorama » a été inauguré en 2018. Fruit d'une étroite coopération entre le Crous et l'université de Franche-Comté, ce « label » de salles aménagées et équipées offre aux étudiants des lieux pour développer des initiatives et des projets collectifs et individuels : espaces de travail, de créativité, de résidences artistiques, de répétition et d'expérimentation.

Soutien au développement d'associations étudiantes nationales

Le Cnous soutient plusieurs associations étudiantes nationales, pour des projets spécifiques et pour leur développement, en appui à l'émergence de projets associatifs étudiants locaux. C'est par exemple le cas :

- du Refedd, réseau français des étudiants pour le développement durable ;
- d'Animafac ;
- d'Erasmus student network ;
- de Radio Campus France.

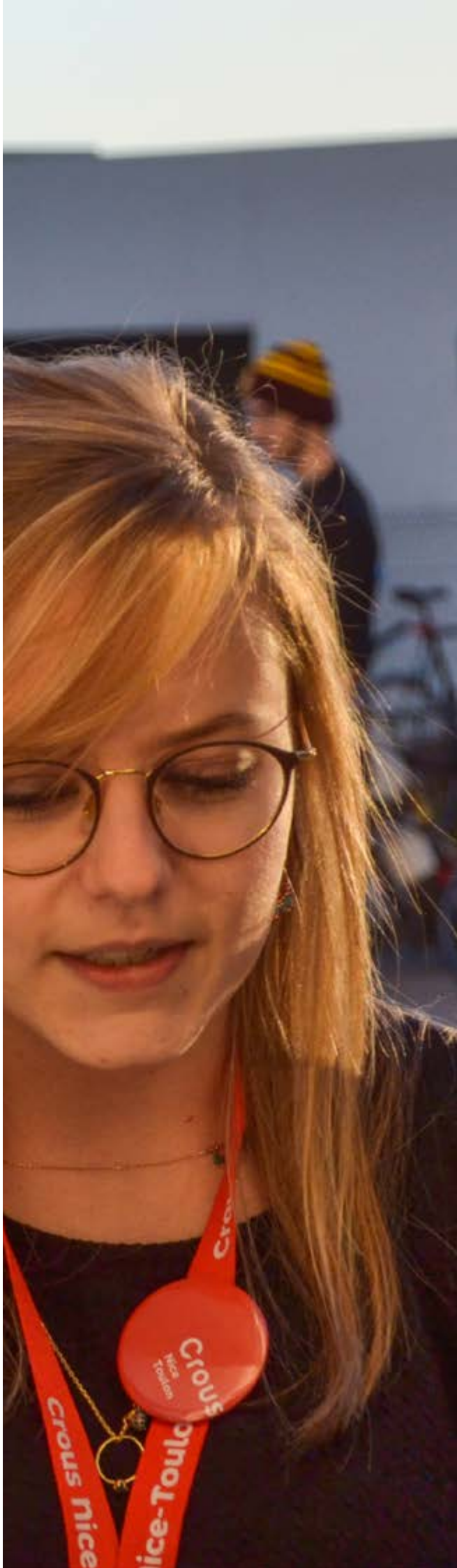

Volontaire en service civique - Crous de Nice - Toulon
© Andrey Laptev - 2019

CULTURE

Les Crous mènent une politique active en matière culturelle, à travers quatre axes principaux : le soutien aux initiatives étudiantes, le soutien à la création, le développement d'une programmation culturelle tournée vers la jeune création et l'accès à l'offre culturelle pour le plus grand nombre.

Les Crous, acteurs culturels dans l'enseignement supérieur

Les Crous ont accru leur mobilisation et leurs coopérations à l'occasion des Journées des arts et de la culture dans l'Enseignement supérieur 2018. En lien avec les établissements d'enseignement supérieur et un panel toujours plus large d'acteurs culturels, ils approfondissent leurs actions culturelles.

Crous de Corse

A Casa Studientina : un outil essentiel au développement de l'activité culturelle

En libre accès de 8h30 à 19h30, A Casa Studientina est un lieu de vie et d'expression artistique et culturelle investi par les étudiants et les associations étudiantes. Espace de travail, d'échanges, mais aussi de répétitions (théâtre, danse, musique) et d'expositions diverses, cette structure est dotée d'un piano, de guitares et d'un écran de projection. Elle est mise à disposition de différents partenaires lors de réunions, formations et autres conférences.

Crous de Lille

Un début d'année en fanfare

Organisées en partenariat entre l'Université de Lille (UDL) et le Crous de Lille, les journées d'intégration et de vie étudiante (JIVÉ) renforcent l'accueil et l'accompagnement des nouveaux étudiants. Elles informent sur le fonctionnement général de l'université, ses services et ceux de ses partenaires, dont le Crous, qui avait répondu présent. Pour clore ces réjouissances en beauté et en musique, fanfares et groupes se sont succédés à la gare Saint-Sauveur, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Lille et la ville de Lille. Le Crous a profité de cette occasion pour promouvoir les écogestes, en distribuant 13 500 gobelets réutilisables.

Crous de Grenoble-Alpes

Masterclass et pépinières d'initiatives musicales et sportives

Des masterclass sous le tutorat de l'artiste Ben l'Oncle Soul ont été organisées et suivies toute l'année par 47 étudiants. Cette opération, hommage à l'artiste Marvin Gaye, s'est conclue par un concert le 5 avril 2018 à L'Anneau de vitesse devant plus de 10 000 personnes. L'ouverture de la pépinière d'initiatives musicales et sportives (PIMS) au sein de la résidence Fauré du campus de Saint-Martin-d'Hères, permet, avec l'encadrement de deux animateurs, de développer des activités sportives en soirées et week-end et de dynamiser les pratiques musicales étudiantes.

Les concours de création étudiante

Depuis plus de 25 ans, les Crous organisent des concours nationaux de création étudiante :
- Quatre sont soumis à un thème annuel (« Rue » en 2016-2017, « Nuit blanche » en 2016-2017, « Sauvage » en 2018-2019) : bande-dessinée, film court, nouvelle, photo.
- Trois sans thème imposé : danse, musique, théâtre.

Ces concours permettent d'identifier et de soutenir de jeunes talents, offrant à leurs productions une visibilité à grande échelle. Au-delà des prix offerts aux lauréats, des partenariats avec les acteurs culturels mobilisés pour accompagner les jeunes créateurs facilitent leur médiatisation et leur reconnaissance par le milieu professionnel, sous la forme notamment d'une participation aux grands festivals.

La réflexion engagée en 2017, associant élus et associations étudiantes, partenaires académiques et culturels, jurés des concours et Crous, a permis d'apporter un certain nombre d'inflexions dans les modalités de candidature et de pilotage des concours, dans le sens d'une meilleure adaptation aux rythmes et réalités des étudiants. Les candidatures sont désormais dématérialisées. Cette initiative a porté ses fruits puisque leur nombre a été multiplié par deux en 2018.

Les lauréats et leurs œuvres sont mis en valeur sur le site etudiant.gouv.fr. et lors d'une cérémonie de remise de prix au centre culturel La Place à Paris, en décembre 2018. Dans cet espace, les lauréats ont présenté leurs œuvres à 200 invités, parmi lesquels les membres des jurys, des partenaires culturels et des professionnels de la culture.

Le dynamisme de ces concours est possible grâce au soutien et à la mobilisation de nombreux partenaires, parmi lesquels des établissements d'enseignement supérieur et le ministère de la culture.

SPORTS ET LOISIRS

Les Crous accompagnent la prise d'autonomie des étudiants. Parce que les loisirs et activités sportives y contribuent, les Crous ont développé des partenariats avec de nombreux acteurs pour leur en favoriser l'accès. En partenariat avec l'UCPA, avec le soutien de l'agence nationale des chèques-vacances (ANCV) et du ministère chargé de la jeunesse et des sports, ils ont permis à plus de 1 200 étudiants, majoritairement boursiers, de participer à un séjour sportif collectif de qualité. Quatre sessions ont été proposées en 2018 : à la mer ou à la montagne selon les saisons.

Crous des Antilles et de la Guyane

La salle de sport et de relaxation de Fouillole

Le Crous des Antilles et de la Guyane a signé une convention de partenariat avec le Pôle universitaire Guadeloupe de l'université des Antilles. Celle-ci porte sur la mise à disposition par le Crous d'une salle polyvalente et la mise en place d'installations sportives et de relaxation par cette même université. Cette salle est ouverte aux résidents et aux personnels de recherche et administratifs, en fonction de plannings d'utilisation préétablis. La gestion quotidienne (entretien, sécurité) de cette salle est assurée conjointement entre le SUAPS - Pôle Guadeloupe de l'université et les services du Crous.

SERVICE CIVIQUE

Les Crous sont titulaires depuis 2015 d'un agrément collectif pour l'accueil de volontaires en service civique. Cet agrément couvre aujourd'hui six missions :

- contribuer à l'animation des campus universitaires ;
- créer du lien entre les étudiants et développer l'animation en résidence ;
- dynamiser les lieux de restauration universitaire ;
- promouvoir les activités culturelles auprès des étudiants ;
- agir pour une société plus durable ;
- agir pour une société plus inclusive.

Parce qu'ils ont vite compris que ce dispositif contribue utilement à leur mission tout en offrant à des jeunes l'opportunité de vivre une expérience d'engagement en leur sein, les Crous ont investi le service civique avec volontarisme. Ils ont accueilli 367 volontaires en 2018.

Crous de Nice - Toulon

Une semaine pour les droits des femmes

Du 12 au 16 mars 2018, le Crous de Nice - Toulon et les volontaires en service civique des Alpes-Maritimes ont proposé une semaine riche en animations ludiques et artistiques autour de la journée internationale des droits des femmes sur les campus de Nice, dans les restaurants et en résidence universitaire. Sensibilisés à cette cause, les volontaires ont conçu et mis en œuvre le programme de cette semaine entière d'animations.

Par ce projet, ils ont voulu mettre en lumière ce que l'être humain, homme ou femme, peut faire de mieux pour faire reculer les inégalités et les injustices. Au programme : courts-métrages, toile participative, quizz... Un franc succès !

Garden party du parrainage international - Crous de Montpellier - Occitanie
© Demchenko - ComUE LRU - 2018

Accueil des étudiants internationaux et coopération

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Plus de 300 000 étudiants internationaux viennent en France chaque année. Leur offrir un accueil de qualité et de bonnes conditions de vie et d'études est un facteur d'attractivité et de dynamisme pour notre pays, auquel les services aux étudiants offerts par les Crous contribuent activement.

Les Crous accompagnent ainsi les stratégies des établissements d'enseignement supérieur. La mission sociale des Crous et les métiers qui leur sont propres apportent une dimension complémentaire : une attention à l'accueil personnalisé et à la prise en compte des difficultés sociales, économiques et psychologiques des étudiants, une présence au plus près des jeunes sur les lieux de vie et un travail en concertation avec les étudiants eux-mêmes, qui mise sur l'accueil par les pairs.

Dans le cadre de la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France », ces actions et ces partenariats seront renforcés en 2019.

Des dispositifs d'accueil inventifs et réactifs

Les Crous sont systématiquement partenaires des guichets uniques pour l'accueil des étudiants internationaux existants. Ces guichets rassemblent en un lieu unique par site d'études supérieures l'ensemble des services et démarches nécessaires à l'installation des étudiants internationaux, à leur arrivée en septembre ou tout au long de l'année.

Certains Crous hébergent ce guichet unique, d'autres en sont partenaires. Les communautés d'universités et d'établissements (ComUE) ont souvent été le lieu de la centralisation de ces guichets qui regroupent les services déconcentrés de l'État, les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités locales, les mutuelles étudiantes, les banques, l'offre de transport.

Si la plupart de ces dispositifs s'adresse de façon ciblée aux étudiants internationaux, certains Crous, comme à Nice, y intègrent également les étudiants issus de l'outre-mer et des académies non limitrophes ou, comme à Poitiers, les étudiants issus des zones rurales et primo-arrivants.

Crous de Reims

Guichet unique du Grand Reims

A Reims, depuis une dizaine d'année, le Crous co-organise avec la communauté urbaine du Grand Reims un guichet unique de rentrée. De fin août à fin septembre, tous les établissements et organismes utiles aux étudiants arrivant à Reims de l'étranger ou d'une autre région française, sont réunis : les services de la sous-préfecture pour les visas et titres de séjour, le Crous, la caisse d'allocations familiales (CAF), Citura (transport public) et les principaux établissements d'enseignement. Des associations de promotion de la santé ou d'étudiants sont ponctuellement présentes pour promouvoir leurs missions et actions.

De nombreux Crous organisent des journées d'accueil à l'arrivée de l'étudiant, ou dans les jours qui suivent, comme ceux de Lyon, de Normandie, d'Amiens ou de Bordeaux. Dans le cadre des *Campulsations*, la mairie de Bordeaux propose par exemple aux nouveaux étudiants, essentiellement internationaux, des parcours de découverte de la ville, en partenariat avec le Crous, qui offre les repas de midi et des concerts proposés par le service culturel. Cette journée est suivie de la soirée de clôture du festival.

Plusieurs livrets d'accueil bilingue (anglais), voire multilingues, sont proposés aux étudiants (Amiens, Créteil, Montpellier, Nantes, entre autres) et certains Crous ont traduit les pages internet destinées aux étudiants internationaux (Créteil, Grenoble) ; cette démarche sera étendue en 2019.

Volontaire en service civique - Crous de Nice - Toulon
© Andrey Laptev - 2019

Une activité centrale : le logement

Environ 46 000 étudiants internationaux sont logés dans les résidences universitaires du réseau, occupant près du tiers du parc de logements.

Près de la moitié sont accueillis dans le cadre de conventions avec Campus France ou avec les universités et écoles pour les étudiants ayant rejoint la France dans le cadre d'un programme d'échanges formalisé, principalement Erasmus+. Les conventions avec les universités qui permettent de réserver des contingents de chambres et de définir des modalités d'attribution qui tiennent compte des priorités académiques des établissements ont vocation à se développer car il s'agit d'un facteur décisif de leur attractivité.

À Dijon ou Strasbourg, des hébergements pour quelques jours sont proposés à tous les étudiants internationaux primo-arrivants sans solution de logement, de façon à leur laisser le temps de trouver un logement.

L'intégration à la vie étudiante nationale, tout au long de l'année

Toutes les actions culturelles, sportives et sociales proposées par les Crous touchent particulièrement les étudiants internationaux qui y participent en plus grande proportion que les autres, notamment quand ils sont déjà accueillis dans les résidences universitaires.

Les Crous développent par ailleurs des actions plus particulièrement ciblées sur les étudiants internationaux, en s'appuyant notamment sur le recours à l'emploi étudiant, et sur le volontariat du service civique. Dans certains Crous, un système de parrainage permet à des étudiants volontaires, installés depuis un an au moins, d'accompagner toute l'année un étudiant international.

Certains Crous proposent ainsi des cafés en anglais ou multilingues. À Caen, une collaboration étroite existe avec « Erasmus in Caen » autour d'un café polyglotte mensuel qui réunit en moyenne 200 étudiants : tables avec drapeaux avec les étudiants internationaux et locaux pour parler dans la langue concernée. Les découvertes de la ville et de la région sont prolongées lors de sorties, comme à la Réunion. Les journées internationales ou les soirées internationales culinaires permettent de partager les cultures représentées par les différents pays de provenance des étudiants. Avec « Le Monde à votre table », un étudiant international partage la table d'un habitant (à Montpellier ou Besançon), voire le soir de Noël ou de la Saint-Sylvestre (Réveillons solidaires, à Lille).

Garden party du parrainage international - Crous de Montpellier - Occitanie
© Demchenko - ComUE LRU - 2018

Crous Lorraine
Faims d'échanges
Initié en 2003, Faim d'échanges est un rendez-vous convivial qui propose une rencontre, autour d'un repas chez l'habitant, aux étudiants internationaux venus suivre leurs études à Nancy. Faim d'échanges est l'événement incontournable pour ces jeunes qui souhaitent tisser des liens avec les habitants de la métropole pour partager leurs cultures.
En 15 ans d'existence, cette action a permis à près de 3 700 étudiants internationaux, venus des cinq continents, de vivre ce moment d'échanges chaleureux. La philosophie et le succès de Faim d'échanges ont par ailleurs amené les villes de Metz, Dijon ou encore Grenoble à dupliquer ce dispositif d'accueil des étudiants internationaux à l'échelle de leurs territoires.

Certains dispositifs sont plus résolument sociaux et visent à aider les étudiants étrangers en difficulté. Les risques psychologiques et psycho-sociaux, liés à l'isolement, sont pris en charge : à Paris, l'Apsyline permet de proposer aux étudiants logés des consultations avec un psychologue à distance, payées par le Crous de Paris. L'association Nightline, hébergée par le Crous, propose une écoute téléphonique anonyme et gratuite de 21h à 2h tous les soirs.

Dans d'autres Crous, l'aide est aussi pédagogique : mise à disposition d'espace de co-working et de tutorat, cours de français pour les primo-arrivants. Partout, les associations d'aides aux étrangers et aux étudiants tiennent des permanences, voire occupent des locaux mis à leur disposition.

Les étudiants et enseignants-chercheurs réfugiés

Le réseau des Crous s'est investi dans l'accueil des étudiants réfugiés et migrants : au-delà de quelques hébergements d'urgence fournis directement en lien avec les préfectures, ils ont vocation à prendre en charge les migrants qui acquièrent le statut d'étudiant.

Le réseau des Crous a désigné des référents pour l'accueil des réfugiés qui mettent à disposition les contacts et guichets physiques d'accueil à même de les accompagner au mieux. Outre les bourses sur critères sociaux pour ceux qui y sont éligibles, au cours de l'année 2017-2018, les services sociaux des Crous ont accordé 2 869 entretiens à 1 129 étudiants migrants et ont octroyé 822 aides ponctuelles et 78 aides annuelles.

Le Cnous est par ailleurs membre du programme PAUSE -Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil - et participe à ce titre à l'accueil et au logement de chercheurs réfugiés.

LA COOPÉRATION

La coopération franco-allemande

La coopération franco-allemande entre le réseau des œuvres universitaires françaises et son homologue allemand le Deutsches Studentenwerk (Dsw) et les Studentenwerke (Stw) est aussi ancienne que ces réseaux eux-mêmes.

En 2018, cinq Crous (Besançon, Dîjon, Lyon, Orléans, Toulouse) ont mené sept projets d'échanges avec leurs partenaires allemands des Studentenwerke, subventionnés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) à hauteur de 17 000 €. Ces projets ont porté sur la mutualisation des pratiques sur les emplois étudiants, l'échange de cuisiniers, des excursions dans le Jura, et la célébration de 60 ans de jumelage entre le Crous de Dijon et le Studentenwerke de Mayence.

Ces échanges professionnels réguliers sont par ailleurs ponctués par un grand événement tous les deux ans : le colloque franco-allemand des directeurs. Le prochain aura lieu à Strasbourg en août 2019 et portera sur l'engagement européen de nos réseaux.

Le Cnous est associé au pilotage du dispositif de volontariat franco-allemand, financé par les agences du service civique respectives de France et d'Allemagne. Sur les supports de missions financés dans l'enseignement supérieur sur appel à projets, sept ont été remportés par des Crous, soit près de la moitié (Besançon, Caen, Dijon, Lyon, Orléans, Paris et Strasbourg).

Depuis 2015, un concours de photographie franco-allemand est organisé par l'OFAJ et le Cnous. Le concours 2017-2018, sur le thème « Ouverture », a donné lieu à une cérémonie de remise des prix par le Crous de Créteil en juin 2018. Les expositions des meilleures photos issues de ces concours circulent dans le réseau des Crous et dans le réseau allemand.

Crous de Caen

Lara Hammer, volontaire allemande

Originaire de Francfort, Lara Hammer, 18 ans, est la troisième volontaire accueillie sur le campus caennais. Comme de nombreux jeunes Allemands, Lara a profité de la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur pour effectuer une année de césure destinée à affiner son orientation, aux travers d'expériences professionnelles. Affectée au Carré international et à la Maison de l'étudiant, ses missions se sont articulées autour du déploiement de la future plateforme Alumni du Carré International, du soutien à l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux et de la promotion des études en Allemagne

A l'issue de son séjour, Lara témoigne : « Je conseille sans réserve aux jeunes de profiter de cette occasion qui leur est donnée ! Cela permet d'acquérir de nouvelles compétences, de découvrir une autre culture, un autre pays, d'autres habitudes et cela apprend aussi beaucoup sur soi. En plus, nous sommes très bien accompagnés car l'OFAJ organise quatre séminaires nationaux où tous les jeunes volontaires se retrouvent. Au-delà du suivi et de cet apport d'information, cela m'a permis de retrouver de jeunes Allemands ailleurs qu'à Caen et d'aller visiter d'autres villes françaises pendant mes vacances. »

La coopération européenne

La carte étudiante européenne s'affirme comme un projet clé de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur en contribuant au renforcement des mobilités et à la simplification des démarches administratives. Elle veut favoriser un accès facilité aux services utiles aux étudiants et aux personnels, l'essor des services numériques et la reconnaissance d'un identifiant électronique à travers l'Europe.

Le projet jouit d'une reconnaissance politique large : il a fait l'objet de déclarations des responsables politiques dans plusieurs pays, de la Commission et du Parlement européens et du Conseil européen des ministres de l'éducation. Les leaders européens réunis à Göteborg en novembre 2017 ont fixé parmi les priorités pour l'avenir de l'enseignement supérieur européen « les efforts visant à faire de la mobilité une réalité pour tous les citoyens : en se fondant sur les expériences positives du programme Erasmus +, ainsi qu'en créant une carte d'étudiant de l'UE ».

L'année 2018 a été la phase d'expérimentation du projet de partenariat stratégique, cofinancé par Erasmus+, avec la livraison du dispositif technique et une mise en réseau des premiers établissements qui testent le dispositif. Une conférence de dissémination a été organisée le 5 juin 2018 à Paris Sorbonne, réunissant plus de 140 représentants de 18 pays différents mais aussi de la Commission européenne, le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation français, le ministère de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur du Portugal, les conférences des présidents d'universités de France et d'Allemagne, les réseaux de l'Université franco-italienne et l'Université franco-allemande, les étudiants européens, la fondation des universités européennes, l'association des villes universitaires de France, l'Eurométropole de Strasbourg.... Les premiers résultats du travail sur les services accessibles par la carte européenne : bibliothèques, système de paiement électronique, dématérialisation des démarches de la mobilité Erasmus+ ont été présentés.

À l'échelle européenne, l'idée d'un grand portail des services numériques accessibles à tous les étudiants en mobilité grâce à un système d'authentification unique fait écho au portail MesServices qui, en France, est désormais au cœur de la vie étudiante.

La coopération hors d'Europe

Le Cnous, cofondateur de l'Association des œuvres universitaires de la francophonie (AOUF) en 2004, mène des coopérations avec les pays francophones qui possèdent des institutions des œuvres universitaires similaires. Les Crous et le Cnous accueillent régulièrement des délégations de collègues de pays francophones pour des échanges professionnels. Des délégations d'Afrique du sud, du Japon, de Turquie, de Corée du sud, du Soudan, du Nigéria, ont également été accueillies.

Crous de Caen

Accueil de la réunion annuelle de l'AOUF

Le Crous de Caen a accueilli les 21 et 22 juin 2018 des délégations des pays d'Afrique membres de l'AOUF : 65 participants de 10 pays (Bénin, Burkina Faso, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

La francophonie se voit renforcée et les enseignements supérieurs en Afrique connaissent un fort développement, il est donc essentiel de promouvoir le modèle commun d'enseignement supérieur, dont la dimension sociale est centrale.

La coopération entre les organismes des œuvres universitaires vise à défendre l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur. Elle est aussi au service de l'amélioration des conditions de mobilité au sein de l'espace francophone.

LES PARTENARIATS

Le développement de partenariats permet d'accompagner les projets innovants des Crous pour mieux prendre en compte la diversité des étudiants et les besoins d'une vie de campus qui se modernise constamment au service de la réussite de tous.

Les porteurs de projets sont les Crous eux-mêmes. Les axes prioritaires sont la diversité et le handicap, l'immobilier et le patrimoine, l'animation des campus.

Une convention avec la mission handicap du Groupe Total permet de financer l'adaptation pédagogique au handicap : stages spécifiques, ordinateurs et logiciels spécialisés, dictaphones, équipement auditif, traduction en langue des signes, mobilité... 27 étudiants ont bénéficié de ces aides d'un montant moyen de 750 € en 2018.

La fondation Giveka a accordé 688 300 € de financements à des projets d'équipements de résidence et de domotisation de studios. Ces équipements permettent de répondre aux besoins identifiés par les services sociaux et les services médicaux.

Crous(S)pace'Artem - Crous Lorraine
© Crous Lorraine - 2018

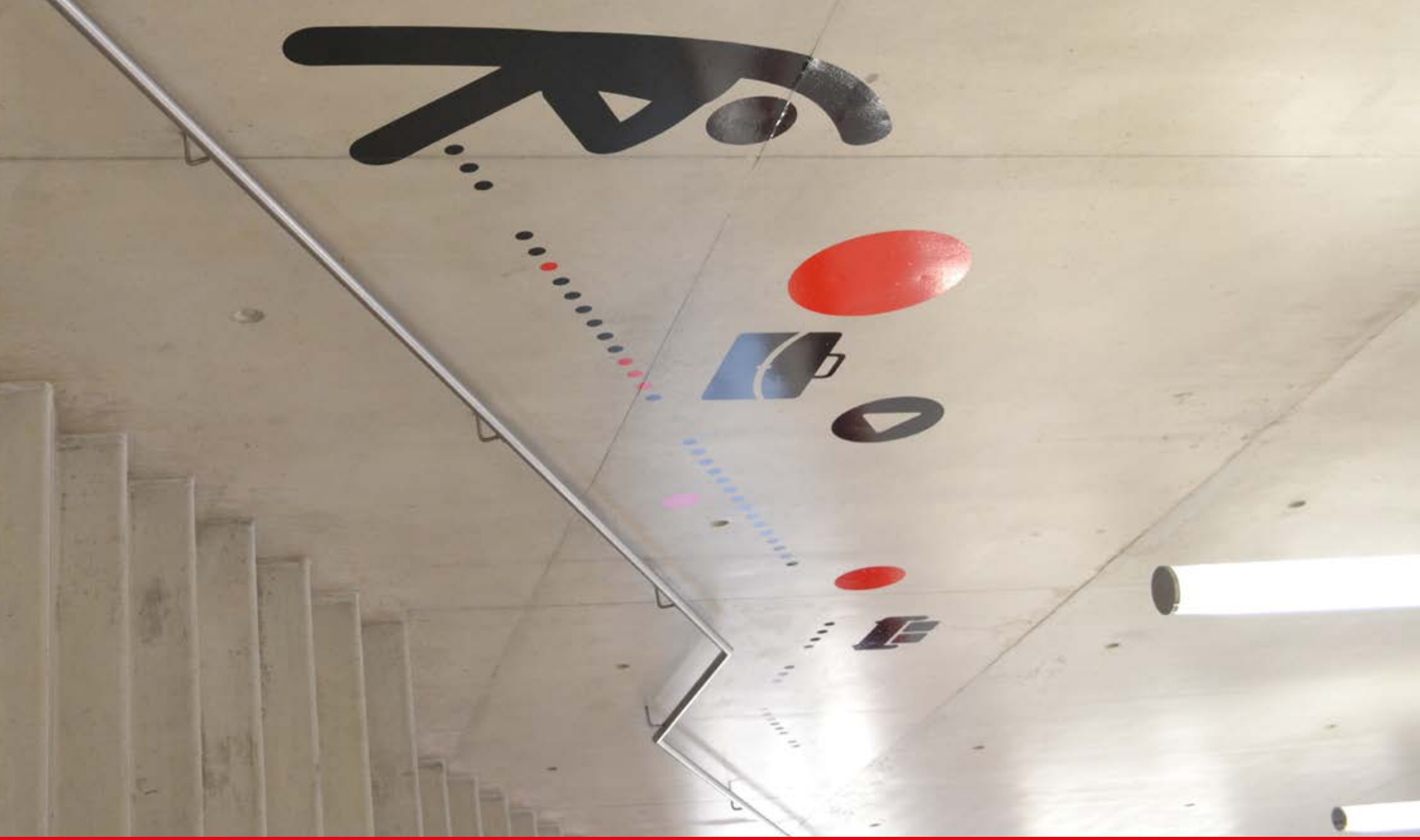

Finances

CNOUS

Le Cnous ayant pour mission de répartir les moyens alloués par l'État aux Crous, ses comptes retracent :

- pour une part minoritaire, des opérations liées à sa gestion en propre (masse salariale et dépenses de fonctionnement du Cnous)
- des dépenses et recettes exécutées par le Cnous pour le compte du réseau :
  - dépenses : rémunération des directeurs généraux de Crous, contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions pour l'ensemble du réseau, dépenses d'investissement informatique mutualisées…
  - recettes : frais de gestion des bourses des ministères de l'agriculture et de la culture, remises de fin de période consenties à la centrale d'achat…
- des opérations d'allocation :
  - de ressources utilisées par le réseau pour assurer son fonctionnement et ses investissements : subvention pour charges de service public (SCSP) des Crous - qui fait l'objet d'un traitement budgétaire – et dotations en fonds propres des Crous, suivies en compte de tiers (non budgétaires)
  - de dotations déléguées par l'État au titre de bourses et aides spécifiques aux étudiants, payées par le réseau aux bénéficiaires (suivies en comptes de tiers).

Les recettes budgétaires du Cnous se sont montées à 300,1 M€ en 2018, dont 294 M€ (98 %) de SCSP finançant la masse salariale et le fonctionnement du Cnous et du réseau.

Les dépenses budgétaires se sont établies à 293,3 M€.

Répartition des dépenses du Cnous en 2018

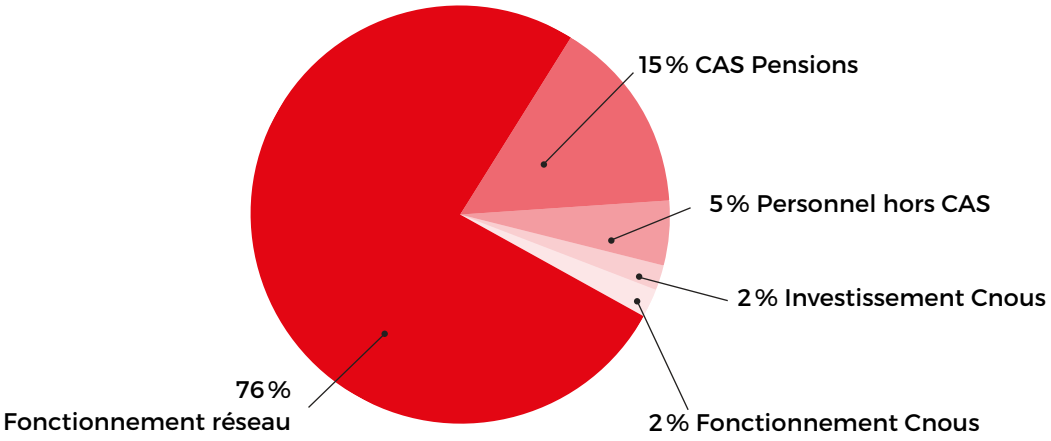

L'exercice 2018 du Cnous dégage ainsi un solde budgétaire (+6,7 M€) et un résultat patrimonial (+7,7 M€) positifs,. Ils s'expliquent toutefois par d'importants décalages de dépenses vers l'exercice 2019 qui impacteront le résultat de cet exercice en sens inverse.

LE RÉSEAU DES CROUS

Les Crous étant des établissements publics autonomes, chacun d'entre eux tient ses comptes de manière séparée. L'agrégation de leurs comptes en fin d'année permet toutefois de disposer d'une vision d'ensemble de la situation financière du réseau.

En 2018, les charges du réseau représentent plus d'1,145 Md€ et ses produits 1,169 Md€, dont 73,7% de ressources propres, dégageant une capacité d'autofinancement de 49 M€ et un résultat positif à hauteur de 23,5 M€.

Charges	Budget initial 2018	Compte financier 2018	Produits	Budget initial 2018	Compte financier 2018
Personnel	479 390	456 088	Subventions pour charges de service public	284 344	294 040
- dont charges de pensions civiles	46 503	45 268			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	645 922	689 720	Fiscalité affectée		
			Autres subventions	5 888	12 524
Intervention (le cas échéant)			Autre produits	852 947	862 738
Total des charges	**1 125 312**	**1 145 808**	**Total des produits**	**1 143 179**	**1 169 302**
Résultat : bénéfice	17 867	23 494			
Total : équilibre du CR	**1 143 179**	**1 169 302**	**Total : équilibre du CR**	**1 143 179**	**1 169 302**

Directrice de la publication :
Dominique Marchand

Rédaction :
Mission de la communication et sous-directions du Cnous

Conception graphique :
Mission de la communication

Impression : **Mérico - Juillet 2019**

Tirage : **1001 ex**

Centre national des œuvres universitaires et scolaires
60 boulevard du Lycée
CS30010 - 92171 Vanves Cedex
Tél. 01 71 22 97 20
communication@cnous.fr
www.etudiant.gouv.fr